

Point **COMM UNE!**



Point DOSSIER!

**Les solutions des
communes vaudoises
pour les économies
d'énergie**

pp. 26-41



Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis plus de 90 ans, la CIP assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec 18'000 assurés, une fortune de 2,8 milliards de francs et un parc immobilier abritant près de 1900 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

Contactez-nous: 021 348 21 11
www.cipvd.ch

Gérée par  Retraites Populaires

 **cip** caisse intercommunale de pensions

SOMMAIRE!

Point UCV!

Journée des Communes vaudoises p. 4

L'UCV au Comptoir du Nord vaudois p. 10

Fonction publique communale p. 11

Soirée d'information sur la transparence p. 13

Evolutions financières du canton et des communes vaudoises p. 14

Point COMMUNE!

Calculer la taxe forfaitaire des déchets p. 21

L'octroi de concessions par les communes p. 22

Point CULTURE!

L'association des paysannes vaudoises p. 24

Point DOSSIER ÉNERGIE!

Les solutions des communes vaudoises pour les économies d'énergie p. 26

Point DE RENCONTRE!

Marilyne Andersen p. 40

Point ASSOCIATIONS!

Une nouvelle volée de cadres en administration communale p. 42

aVDAas

Assemblée générale p. 46

ACVBC

Assemblée générale p. 48

AVIATCO

Assemblée générale p. 50

AVDCH

Assemblée générale p. 54

Point CONCOURS!

Jeu-concours 2017 p. 57

Point AGENDA!

Retrouvez les articles du *Point CommUNE!* en format numérique sur l'application UCV



ÉDITO! Une belle énergie pour l'avenir de l'UCV

A chaque Journée des Communes vaudoises son numéro de *Point CommUNE!* Celui-ci porte sur la première assemblée générale des délégués de la législature 2016-2021. Vous y trouverez comme à l'accoutumée des articles sur les thématiques et préoccupations communales, mais cette fois articulés autour d'un thème principal: l'énergie.



Claudine Wyssa
Présidente de l'Union des Communes vaudoises
Députée
Syndique de Bussigny

Avec les discussions autour du programme énergétique 2050, voilà en effet une question qui va de plus en plus impacter les communes! Retrouvez le dossier sur l'énergie en page 24 pour découvrir quelques exemples d'actions communales dans ce domaine.

Après la mise en place des nouvelles autorités communales et des membres des organes de l'UCV, votre Comité a réfléchi à ses objectifs pour la législature à venir. Il a rédigé, avec l'aide du Secrétariat général, un programme de législature dynamique et plein d'énergie en six points qui guidera notre travail dans les cinq années à venir.

Sous le thème principal de la défense de l'autonomie communale, le programme de législature engage les membres du Comité et le Secrétariat général à veiller à conserver la marge de manœuvre financière des communes. L'UCV engagera aussi ses moyens pour défendre les communes sur les enjeux d'actualité: sécurité, scolaire et parascolaire, aménagement du territoire, etc.

Et bien sûr la péréquation! La refonte en profondeur est d'ores et déjà inscrite noir sur blanc. Suivent ensuite les prestations en faveur des élus communaux: soirées d'information, formations techniques, conseils financiers et juridiques prodigués par nos spécialistes.

La modernisation de notre fonctionnement afin de répondre aux défis de demain et une communication encore améliorée par une ligne graphique moderne: voilà les axes qui encadrent notre programme politique et nous permettront de défendre les communes vaudoises.

Je remercie ici tous ceux qui se sont engagés cette année en faveur de l'UCV et de nos communes, les collaborateurs et collaboratrices du Secrétariat général, le Comité de l'UCV et tous les membres des municipalités vaudoises. Je remercie également Nathalie Greiner qui a géré ce journal pour l'UCV pendant de nombreuses années et salue l'arrivée de Chloé Wiss qui l'a remplacée à ce poste. Enfin, un grand merci au comité d'organisation de la fête 2017 et aux communes de Chamblon et Treyco-vagnes qui nous recevront le 10 juin pour l'AG de l'UCV. Merci à tous et vivent les communes vaudoises! ■

IMPRESSUM!

Point CommUNE! Le journal officiel de l'Union des Communes Vaudoises et des associations de professionnels communaux, paraît quatre fois par an, 2600 exemplaires.

Comité de rédaction

Pierre-Alain Borloz (AVSM) ■ Eugène Chollet (ACPMV) ■ Brigitte Dind (UCV) ■ Sophie Huguet (aVDAas) ■ Jean-Marc Moreillon (ACVBC) ■ Florence Nedrotti (AVDCH) ■ Charles Wernuss (AVIATCO) ■ Chloé Wiss (UCV)

Contacteur la rédaction

Chloé Wiss (UCV) ■ Union des Communes Vaudoises ■ CP 481 ■ 1009 Prilly ■ Tél. 021 557 81 35 ■ point-commune@ucv.ch

Impression

PCL Presses Centrales SA ■ Av. de Longemalle 9 ■ 1020 Renens 1 ■ Tél. 021 317 51 51

Régie des annonces

Urbanic Régie publicitaire ■ Ch. de Sous-Mont 21 ■ 1008 Prilly ■ Tél. 079 278 05 94 ■ info@urbanic.ch

Conception graphique et mise en page

idéeesse ■ Steve Guenat ■ En Franey 8 ■ 1083 Mézières ■ Tél. 021 903 44 22 ■ sg@ideesse.ch ■ www.ideesse.ch

Journée des Communes vaudoises L'Assemblée générale de l'UCV: un grand événement pour resserrer les liens



Le samedi 10 juin aura lieu la 108^e Assemblée générale de l'Union des Communes Vaudoises. Cet événement se tiendra sur les territoires des communes de Chamblon et Treykovagnes, qui s'unissent pour l'organisation de cette rencontre.



Isidore Raposo
Journaliste

Treykovagnes et Chamblon, deux communes très proches, et à la fois différentes. La première «tient» le pied du mont, la seconde toise la ville d'Yverdon-les-Bains et le sud du lac de Neuchâtel, au nord, et la plaine de l'Orbe, avec un point de vue privilégié sur les chaînes du Jura et des Alpes. C'est sur le haut de la colline que se retrouveront les délégués des

communes vaudoises en juin prochain pour répondre à l'invitation de deux «voisines» qui ont décidé de relever un défi, «lancé au coin de la table», relèvent les syndics Max Holzer (Chamblon) et Stéphane Baudat (Treykovagnes).

Les deux villages ont un passé largement orienté sur l'agriculture, avec une particularité pour Treykovagnes, dont une partie des très bonnes terres – depuis les grands travaux de correction des eaux du Jura – est dédiée aux cultures maraîchères. Mais ces dernières décennies, l'activité économique a consi-

dérablement évolué. L'Armée suisse campe sur Chamblon, un site hautement stratégique de plus de 200 hectares, où plusieurs centaines de recrues, sous-officiers et officiers se succèdent tout au long de l'année, alors que Treykovagnes a misé sur l'artisanat et l'industrie.

Quant à la nature de la population, à l'instar de ce qui s'est produit tout particulièrement dans les communes proches des grands centres, elle a pris une teinte résolument résidentielle. La plupart des actifs travaillent à l'extérieur, aussi bien dans la région que sur l'arc lémanique.



Chamblon et Treykovagnes, deux communes au cœur du Jura-Nord vaudois.

Vous aimez le sport et la culture?

Nous aussi! C'est pourquoi nous soutenons plus de 650 événements et associations chaque année.



Ça crée des liens

www.bcv.ch/sponsoring



Le Carnaval relie chaque hiver les deux villages.



© Michel Duperré

Deux communes rattachées à l'agglomération d'Yverdon-les-Bains

Les deux communes sont très bien intégrées dans la région, et tout particulièrement dans le projet d'agglomération AggloY. Ce projet a certes suscité des craintes au départ, liées notamment à la prépondérance de la ville-centre, mais l'atmosphère s'est considérablement détendue et les huit communes affrontent un avenir commun dans un esprit de dialogue. « Je considère que pour nous, faire partie de cette agglomération, c'est une bonne chose », relève Max Holzer, dont on sait pourtant à quel point il tient à l'indépendance de son village.

Ce point de vue est partagé par son collègue Stéphane Baudat, car le projet d'agglomération, malgré toutes les contraintes inhérentes à la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire, offre plus de possibilités de développement. Treykovagnes devrait ainsi accueillir, à moyen terme, une centaine d'habitants supplémentaires dans le cadre du plan de quartier Sous-les-Pins (15'000 m²). Les deux communes développent également un plan de quartier

sur la zone de l'ancienne carrière et du Châtelard. Chamblon pourra aussi construire un nouveau quartier Sous-le-Pavillon (35'000 m²). Pour le reste, la création de logements sera opérée au cas par cas sur des parcelles offrant encore des possibilités de densification.

On relèvera que les **deux villages** ont connu une **forte croissance** depuis les années huitante par la construction de **nouveaux quartiers**.

On relèvera que les deux villages, reliés par une piste cyclable – une des premières mesures concrètes du projet AggloY – ont connu une forte croissance depuis les années huitante par la construction de nouveaux quartiers. Champ-Murat, sur les contreforts de Chamblon, mais situé sur le territoire de Treykovagnes, est sans doute le plus visible, avec une large part de logements mitoyens. A Chamblon, ce sont plutôt les villas qui ont pris position sur la colline.

Du Carnaval au sport

Les délégués des communes vaudoises vont avoir le privilège de respirer du bon air à l'occasion de l'AG de l'UCV. En effet, un sanatorium était déjà établi au sommet du mont de Chamblon au début du siècle dernier. Cette mission de santé publique a évolué pour devenir un Centre de traitement et de réadaptation (CTR) dépendant des Etablissements hospitaliers du Nord vaudois (EHNv), appellation qui a intégré l'ancien hôpital d'Yverdon-Chamblon, et les hôpitaux d'Orbe, Saint-Loup et de la Vallée. Avec le départ des lits EMS à Mont-Riant (Bellevue), sur les flancs du Montélaz, des locaux ont été libérés à Chamblon. Une nouvelle affectation devra ainsi être trouvée pour le château.

Treykovagnes et Chamblon n'ont pas attendu d'organiser la Journée des Communes vaudoises pour collaborer. Elles ont ainsi de multiples activités en commun, au travers, notamment, de sociétés sportives très vivantes. Le Carnaval relie chaque hiver les deux villages, mais c'est sans doute le sport qui

MIGROS VAUD et ses produits «De la région.», sponsors officiels de la Journée de l'UCV.



152'192 coopérateurs • 3'443 collaborateurs • 52 magasins • 19 marchés spécialisés (SportXX, SportXX Location de ski, Carat, Melectronics, Micasa, Do It + Garden, OBI, Outlet) • 8 enseignes Migros Partenaire • 9 Migros Restaurants • 11 Migros Take Away • 8 Migros Bars à café / Coffee & Time • 1 Service traiteur «Catering Services» • 3 Ecoles-Clubs • 1 Eurocentres • 1 Centre de formation • 1 Fitnessparc • 1 Golf Parc • 1 Parc Pré Vert • Des pages régionales dans le Migros Magazine (280'000 lecteurs par semaine) • 1,119 milliard de chiffre d'affaires.

MIGROS VAUD

www.migrosvaud.ch

a le plus contribué à unir les résidents de la colline, et même au-delà.

Le **Carnaval** relie chaque hiver les deux villages, mais c'est sans doute le **sport** qui a le plus contribué à **unir les résidents** de la colline, et même au-delà.

En effet, le Tennis-Club de Chamblon réunit pas moins de 250 membres, dont une bonne centaine de juniors. En championnat interclubs, l'équipe fanion évolue en première ligue. Le Football-Club Valmont réunit les villages de Montagny, Valeyres-sous-Montagny, Chamblon, Mathod et Suscévaz. Ce club est réputé pour la qualité de son secteur formation avec une bonne centaine de juniors et deux équipes féminines. La première équipe a connu une période dorée en deuxième ligue. Aujourd'hui, les deux formations seniors évoluent en quatrième ligue. Nul doute que l'énergie consacrée à l'éducation sportive permettra à ce club de retrouver, dans un avenir proche, une catégorie supérieure.

On relèvera que la Fondation sportive du Mont de Chamblon, présidée par Jean-Louis Klaus, gère les installations sportives construites il y a un peu plus de quinze ans en faveur des

footballeurs, et financées par les communes des environs. Le terrain de football a vu évoluer des joueurs de niveau international puisque lors de camps de préparation estivaux, des équipes comme Benfica Lisbonne et Shakhtar Donetsk y ont évolué.

Un château d'eau pour la région

Le mont de Chamblon a aussi la particularité de se trouver sur un site géologique favorable aux sources. Celles du Moulinet, au pied nord-ouest de la colline, alimentent notamment la pisciculture de la section yverdonnoise de la Société vaudoise des pêcheurs en rivières. Du côté du Châtelard, au nord, la Ville d'Yverdon-les-Bains exploite la source de Cosseaux, utilisée à des fins alimentaires. L'eau de ces sources, selon les géologues, a des provenances jurassiennes (Moulinet) et des nappes profondes du plateau.

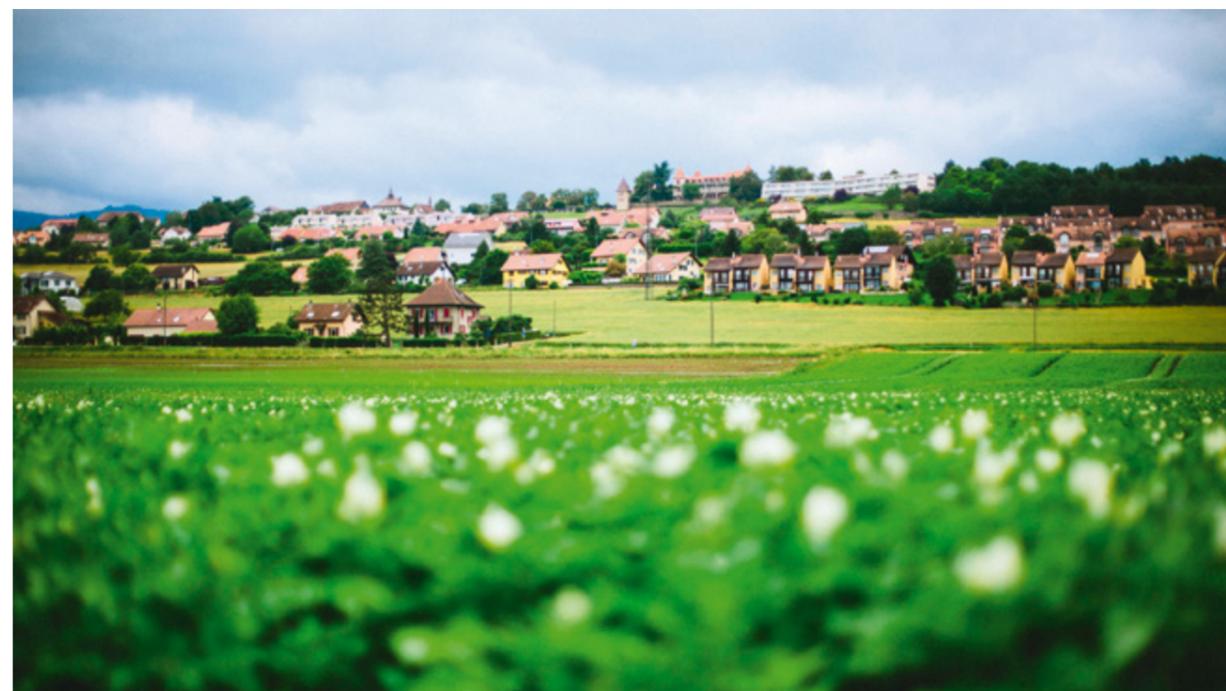
Au sommet de la colline, un réseau de plusieurs centaines de mètres de galeries a été creusé à l'époque bernoise. Cette eau n'alimente plus que les fontaines de Chamblon. L'eau alimentaire est aujourd'hui distribuée par la SAGENORD, une société anonyme dont les actionnaires sont exclusivement des communes. Dans ce réseau interconnecté, Chamblon a une position de pre-

mière importance avec la présence sur son territoire d'un réservoir de 14 millions de litres.

Créer du lien

Les autorités communales tiennent à ce que la vie villageoise soit animée et l'intégration des nouveaux habitants figure au centre des priorités. Le Café du Tilleul et celui des Casernes – il est ouvert au public – contribuent à l'animation sociale du Mont de Chamblon. Dans le cadre de l'entente scolaire, Chamblon a financé l'extension du collège, que les participants à la Journée des communes vaudoises auront le plaisir de découvrir.

Treycovagnes a pour sa part construit la Salle du Pétrole, sur un terrain chargé d'histoire, à la sortie sud du village. En effet, ce site a accueilli, à la fin des années septante, l'un des derniers grands forages pétroliers réalisés en Suisse. Des semaines durant, les curieux ont attendu de voir jaillir du pétrole. Seul un peu de gaz s'est échappé. Mais on ne manque pas d'idées. Et celle d'organiser la Journée des communes vaudoises – réussir un grand défi ensemble – pourrait resserrer encore plus les liens entre Treycovagnes et Chamblon, et, pourquoi pas, engager un jour les deux voisines sur les rails de la fusion. ■



© Marion Corroon



Bâtiment et Génie civil

ERNEST GABELLA SA
UN CHANTIER, PLUSIEURS RÉALITÉS

Notre entreprise est fière de soutenir et de participer à la 108ème journée de l'Union des Communes Vaudoises

www.gabella.ch
Champs-Lovats 19 | CP 655 | 1401 Yverdon-les-Bains
T +41 24 424 11 99



De jolies rencontres au Comptoir du Nord vaudois

A l'occasion de cet événement régional du 24 mars dernier, le comité de rédaction du *Point CommUNE!* a tenu un stand au Comptoir du Nord vaudois, afin de présenter le journal et pour rencontrer les acteurs locaux.

Comité de rédaction *Point CommUNE!*

Lors de l'ouverture officielle de la 43^e édition du Comptoir du Nord vaudois le 24 mars 2017, l'UCV et le comité de rédaction du *Point CommUNE!* ont eu l'opportunité de tenir un stand sur l'emplacement attribué à l'hôte d'honneur: la Maison d'Ailleurs.

Une inauguration bien menée

La journée officielle a débuté avec le discours du conseiller d'Etat M. Leuba qui a souligné l'importance du Comptoir du Nord vaudois pour la dynamique économique du district. Peu après avoir coupé le ruban, M. Leuba a eu la chance de découvrir un produit du terroir de plus près. En effet, il a participé à la confection d'un gruyère en sortant à la force des bras le lait cuit d'un chaudron en cuivre! Le syndic d'Yverdon-les-Bains, M. Carrard, a profité de l'occasion pour mettre en avant l'importance du Comptoir afin de créer des liens entre consommateurs et commerçants, à l'heure des achats en ligne.

Pendant dix jours, les rives du lac à Yverdon-les-Bains ont donc accueilli près de 130 exposants qui ont présenté leurs produits, du secteur du mobilier à celui du terroir, à plus de 47'000 visiteurs.

De nombreuses rencontres sur le stand

Entre les affiches des nombreuses expositions organisées par la Maison d'Ailleurs et leurs nombreux ateliers – comme essayer un casque de réalité virtuelle ou admirer l'extravagant montage en LEGO® issu de l'exposition Alphabrick – l'UCV a pu installer son stand à l'entrée de la manifestation. Depuis sa place, le comité de rédaction a pu croiser de nombreuses personnalités locales comme certains représentants des organes de l'UCV, mais aussi des syndicats et municipaux du district. Ce fut l'occasion d'échanger avec eux à propos des dernières actualités régionales, tout en leur présentant le journal *Point CommUNE!*

Quelques employés communaux ont également eu le plaisir de rencontrer leurs représentants des associa-

tions de professionnels communaux, membres du comité de rédaction.

Merci à la Société industrielle et commerciale d'Yverdon-les-Bains, Grandson et environs d'avoir permis à l'UCV de participer à cette incontournable manifestation, et également un grand merci à la société CdNVO7 pour l'organisation! ■



Le Conseiller d'Etat M. Leuba et une partie du comité de rédaction du *Point CommUNE!* au Comptoir du Nord vaudois.



Fonction publique communale: quelques repères juridiques

Le droit public du travail présente des particularités qui doivent être connues des communes vaudoises. Aperçu des quelques notions présentées durant la soirée d'information organisée par l'UCV le 9 mars dernier.



Mercedes Novier
Avocate spécialiste
FSA en droit du travail
Alex Dépraz
Juge cantonal

Quels sont les droits de l'employé et les obligations de l'employeur? Quelles règles respecter avant de licencier un collaborateur? En droit privé, les réponses se trouvent dans le Code des obligations (CO). Où trouver la réponse lorsqu'une commune (ou une association de communes) est employeur?

Droit applicable à la relation contractuelle

L'art. 342 CO réserve les dispositions des communes concernant les rapports de travail de droit public. Les communes jouissant d'une autonomie garantie par la Constitution, il y a théoriquement autant de réglementations possibles que de communes. Dans le canton de Vaud, les communes ne sont pas tenues d'adopter un règlement. Le droit applicable dépend donc du régime choisi par les communes qui ont plusieurs possibilités:

- le *régime statutaire*, qui suppose une décision de nomination, permet de prendre des mesures disciplinaires et de révoquer l'agent.
 - le *régime contractuel*, qui peut être de droit public ou de droit privé, implique la conclusion par l'employé d'un contrat de travail avec une autorité d'engagement ou la conclusion d'une convention collective.
- Toutefois, la commune peut adopter un règlement précisant certaines modalités et renvoyant pour le surplus au CO. Que se passe-t-il en l'absence de règlement? Ce sont alors les dispositions du CO qui s'appliqueront.

Respect des principes constitutionnels

Même si le statut de fonctionnaire connu précédemment a tendance à disparaître, des exigences s'imposent encore à toutes les communes. «Une collectivité publique doit respecter les principes constitutionnels qui régissent toute activité administrative» (art. 5 et 29 Cst.), même si elle soumet les rapports de travail de son personnel au droit privé (TF 2P137/2005). Il s'agit des principes de la *légalité*, l'*égalité de traitement*, l'*interdiction de l'arbitraire* (la commune ne peut par exemple pas licencier un employé sans motif, sur un prétexte et sans avoir sérieusement examiné la situation), la *bonne foi*, la *proportionnalité* et le *droit d'être entendu*.

Le *principe de la proportionnalité* exige une pesée des intérêts avant la décision: l'employeur public doit ainsi prendre toutes les mesures pouvant raisonnablement être exigées de lui avant de licencier. Le *droit d'être entendu* comprend le droit «de s'expliquer avant qu'une décision ne soit prise à son détriment, celui de fournir des preuves quant aux faits de nature à influencer sur le sort de la décision, celui d'avoir accès au dossier, celui de participer à l'administration des preuves, d'en prendre connaissance et de se déterminer à leur propos» (8C_866/2010). Les faits reprochés à l'employé et les conséquences probables doivent lui être communiqués clairement. L'employé doit disposer d'un délai approprié (environ 10 jours, 8C_176/2015) pour exercer son droit d'être entendu et l'autorité a l'obligation de motiver sa décision. En droit public, la sanction de la violation de ce droit est en principe l'annulation de la décision. Elle peut être remplacée par une indemnité (8C_12/2015). Si le droit privé s'applique,

la violation rend la résiliation abusive (art. 336 CO) et donne droit à une indemnité.

Si une commune entend licencier immédiatement un employé, elle doit tenir compte des exigences découlant des garanties constitutionnelles. De plus, les procédures internes d'une administration ne permettent parfois pas de prendre une décision immédiate. Le délai de réaction peut ainsi être plus long que celui toléré pour un employeur privé (ATF 138 I 113), mais cela ne signifie pas que l'employeur public doit laisser traîner les choses.

Si une commune entend licencier un employé, elle doit tenir compte des exigences découlant des **garanties constitutionnelles**.

Voies de droit

Tout acte entraînant des conséquences juridiques devrait faire l'objet d'une décision de la Municipalité. Vu la diversité des régimes applicables, il n'est pas toujours aisé de déterminer l'autorité compétente en cas d'action judiciaire. Si la commune a un régime «statutaire», la décision est susceptible de recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) dans un délai de 30 jours (art. 95 LPA). Il faudra toutefois saisir la juridiction civile ordinaire pour l'action en paiement. Dans le régime «contractuel», ce seront les tribunaux civils en matière de juridiction du travail qui seront compétents (Tribunal de prud'hommes jusqu'à 30'000.- de valeur litigieuse; puis Tribunal d'arrondissement jusqu'à 100'000.-; Chambre patrimoniale cantonale au-delà). ■



Le spécialiste du poids lourd et de l'utilitaire léger

Pour vous offrir des solutions adaptées à chaque situation, nous mettons à disposition notre grande expérience et nos compétences pointues en matière d'utilitaires destinés au génie civil, à la construction et aux transports. Nos conseillers peuvent également vous proposer des agrégats spécifiques tels que grues hydrauliques, systèmes à crochet et ridelles élévatrices.



Arocs



Sprinter avec superstructure frigo



New Vito fourgon



Citan Combi



Classe V

LARAG Romandie

www.larag.com

LARAG SA Echandens
Route d'Yverdon 18, 1026 Echandens
Tél. 021 701 42 42

LARAG SA Yverdon
Rue de la Blancherie 2, 1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 445 64 04

LARAG SA Chablais
Z.I. Boeuferrant, 1870 Monthey
Tél. 024 473 75 75

LARAG SA Satigny
Rue de la Bergère 42, 1217 Meyrin
Tél. 022 989 39 10

entrepreneurs!

fédération vaudoise

Vous construisez
Vous transformez
Vous rénovez

Nos membres
sont à
votre service



Fédération vaudoise
des entrepreneurs
www.fve.ch

Thèmes de la prochaine soirée d'information: Transparence et vidéosurveillance

Le 27 septembre prochain à Echallens aura lieu une soirée d'information organisée par l'UCV et animée par Mme Mireille Muller-Zahnd, Préposée à la protection des données et à l'information. Présentation en quelques lignes des sujets qui seront abordés.



Mireille Muller-Zahnd
Préposée à la protection
des données et
à l'information

A l'instar de la loi fédérale sur la transparence, notre loi cantonale sur l'information du 24 septembre 2002 (LInfo), à laquelle les autorités communales et leur administration sont aussi soumises, a pour but de garantir la transparence des activités des autorités afin de favoriser la libre formation de l'opinion publique. Les renseignements, informations et documents officiels détenus par les organismes soumis à la LInfo sont par principe accessibles au public. Et à ce titre, qui, dans vos communes, n'a pas déjà été confronté à une demande d'un citoyen visant à obtenir l'accès à un document ?

La transparence... à tout prix ?

La loi prévoit toutefois des exceptions à l'obligation de transmission des informations. Les autorités peuvent en effet à titre exceptionnel décider de ne pas

publier ou transmettre des informations, de le faire partiellement ou de différer cette publication ou transmission si des intérêts publics ou privés prépondérants s'y opposent. Des lois spéciales peuvent aussi restreindre ou exclure la transmission d'informations ou l'accès à des documents officiels.

Comment, donc, savoir quel document ou renseignement en mains d'une commune peut être transmis ou communiqué? Quand? A qui? A quelles conditions? Comment procéder? Voici quelques-unes des questions qui seront abordées au cours de cette soirée qui visera également à clarifier – notamment par le biais d'exemples – ce qu'est un « document officiel » et à comprendre dans quels cas il est possible d'invoquer un intérêt public ou privé à la non-communication qui l'emporte sur l'intérêt à la transparence des activités publiques. Comment agir concrètement face à une demande d'un citoyen? Dans quel délai doit-on répondre? La démarche du citoyen demandeur est-elle gratuite ou donne-t-elle lieu à émoluments?

Ces questions seront abordées sous les angles juridique et pratique, afin d'apporter quelques jalons permettant de cadrer l'action communale.

Quelques précisions sur la vidéosurveillance

Enfin, vu les demandes exprimées par plusieurs communes, et bien que cela relève de la protection des données et non de la transparence, il sera également brièvement question de vidéosurveillance: les différents types de vidéosurveillance, les buts d'une vidéosurveillance dissuasive et les questions de proportionnalité, les exigences avant de pouvoir en installer une, etc.

Si durant cette soirée vous ne trouvez pas forcément une réponse à toutes vos questions spécifiques, vous devriez toutefois en ressortir avec une vision plus claire du contexte et des exigences, et vous sentir ainsi mieux armés pour traiter les diverses demandes auxquelles vous êtes confrontés. Alors, à bientôt! ■



GRUPE kunzli
Assainissement lémanique

AU SERVICE DE VOTRE ENVIRONNEMENT

Assainissement lémanique depuis 1963 0800 107 000 | groupe-kunzli.ch

Assainissement et hygiène publique



KUNZLI FRÈRES SA

Inspection, détection et réhabilitation



AITV SA

Centre de gestion environnementale



CGE SA

Les évolutions financières du canton et des communes vaudoises depuis 1993

Après 10 ans dans les chiffres rouges et une dette en constante augmentation, les transferts de charges et de points d'impôts des communes vers le canton contribuent à l'amélioration de ses finances. La participation indirecte à la politique de désendettement cantonale et l'évolution des politiques publiques contribuent au développement d'une dynamique financière difficile à soutenir à long terme pour les communes: la dette communale prend l'ascenseur.



Gianni Saitta
Conseiller en stratégie et gestion financières publiques à l'UCV

Avec la nouvelle législature 2016-2021, les communes vaudoises ont dû mettre à jour leur plafond d'endettement¹, en analysant et planifiant leurs dettes communales et leurs quotes-parts aux dettes des associations de communes desquelles elles font partie. Beaucoup d'entre elles ont constaté que le poids de la dette publique devenait de plus en plus préoccupant, notamment en regard de leur situation financière planifiée. Pourtant, l'année passée, l'Etat annonçait² que tout allait bien pour les communes vaudoises en se basant essentiellement sur trois paramètres:

- un équilibre financier respecté entre le canton et les communes (quelle référence permet de mesurer l'équilibre financier entre le canton et les communes, afin d'affirmer qu'il est respecté?);
- une marge d'autofinancement en augmentation entre 2011 et 2014;
- un niveau d'endettement faible (en sortant la plus grande ville du canton des indicateurs retenus).

Cette «photographie comptable» n'est cependant pas suffisante pour comprendre la réalité des communes vaudoises: il est nécessaire de la recontextualiser en l'inscrivant dans une approche économique à l'évolution temporelle plus longue. C'est l'objectif de cet article.

Présentation de l'analyse

La dynamique présentée ici s'étend de 1993 à 2015 et s'intéresse aux dépenses et recettes courantes³ des communes et du Canton de Vaud, ainsi qu'à leur dette⁴ respective. Cette approche met véritablement en lumière les situations financières de ces deux niveaux institutionnels, notamment en lien avec les dettes publiques correspondantes. L'échelon communal est comparé avec le canton même si, prises individuellement, les communes connaissent des variations très différentes sur les agrégats étudiés. S'il est ainsi possible d'observer les évolutions financières cantonale et communale dans leur ensemble, il est impossible d'affirmer que les communes se portent bien: il n'y a pas de «compensation» entre communes afin d'atteindre

un résultat global positif, contrairement au canton qui constitue véritablement une seule entité financière. C'est donc bel et bien les évolutions d'agrégats financiers qu'il s'agit d'observer. Enfin, nous partons du principe qu'il n'est pas imaginable de supprimer les services publics offerts directement à quelque 140'000 personnes dans notre canton afin d'améliorer les résultats présentés. Par conséquent, nous conservons la ville de Lausanne dans les données présentées: ses infrastructures sportives et culturelles, ses transports publics et son rôle de capitale cantonale profitant à une population dépassant les frontières communales.

Il n'y a pas de «compensation» entre communes, contrairement au canton

afin d'atteindre un résultat global positif, qui constitue véritablement une seule entité financière.

Afin de montrer le chemin financier parcouru par les communes vaudoises et le canton, et de proposer quelques facteurs explicatifs, quatre graphiques permettent d'identifier les agrégats retenus: les graphiques 1 et 2 présentent l'évolution des dépenses et des recettes courantes, respectivement en CHF et en base 100⁵. Cette seconde présentation facilite

la comparaison de l'évolution de données dont les valeurs en CHF sont différentes. Les graphiques 3 et 4 suivent la même logique concernant les dettes.

De 1993 à 2003: évolutions semblables pour le canton et les communes

Durant cette période, les évolutions des dépenses (de 100 à 142 pts) et des recettes courantes (de 100 à 136 pts) des communes (en rouge sur les graphiques 1 et 2) sont assez semblables. Ce n'est qu'à partir de 2002 que l'augmentation des dépenses devient plus importante, accompagnée d'une certaine stagnation des recettes. Ce phénomène, expliqué en partie par le ralentissement de la conjoncture économique, réduit la marge d'autofinancement⁶, constante jusque-là, tout en restant positive et proportionnée à la dette de l'ensemble des communes. Cette dernière augmente également dans les mêmes proportions (de 100 à 136 pts) pour atteindre son niveau le plus haut sur cette période, CHF 5,07 mrd.

En ce qui concerne le canton, les évolutions des dépenses (de 100 à 131 pts) et des recettes (de 100 à 132 pts) sont semblables, mais moins fortes que dans les communes. Après une baisse en 1995, l'augmentation de ces deux agrégats, dans une proportion similaire, ne permet pas à l'Etat de dégager une marge d'autofinancement positive sur cette période: CHF -1,02 mrd au total.

Faute de moyens financiers suffisants pour rembourser la dette cantonale, celle-ci connaît une forte augmentation.

De 2004 à 2007: mise en place d'EtaCom

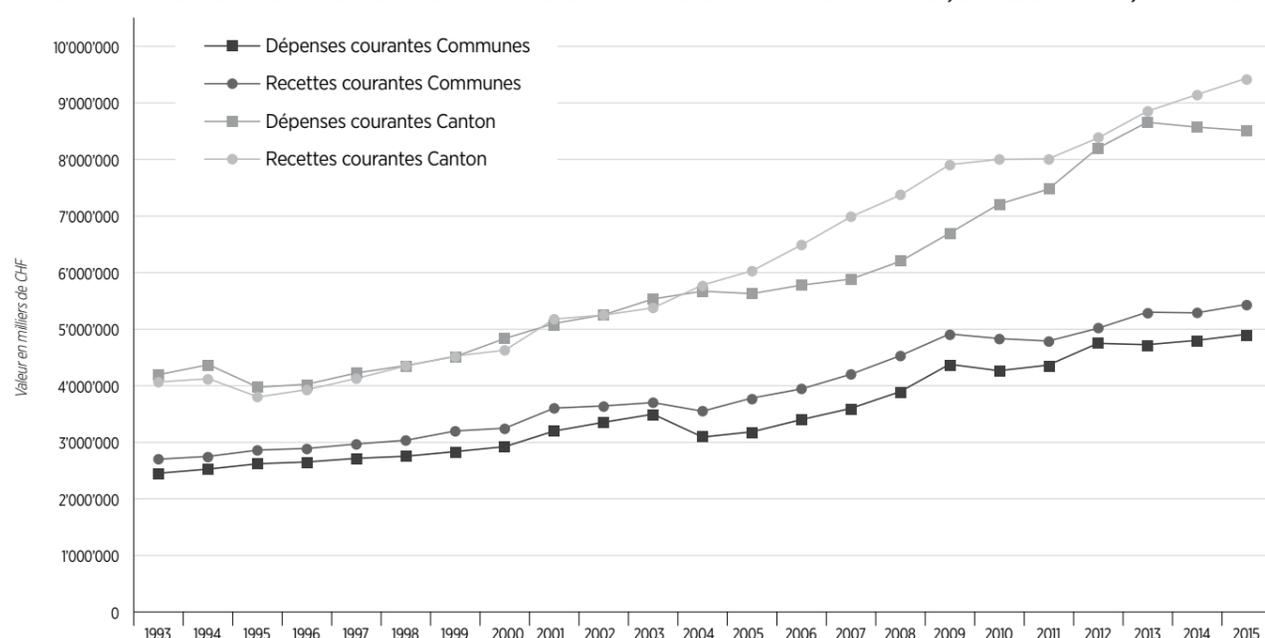
L'année 2004 est marquée par l'aboutissement du projet EtaCom qui définit une nouvelle répartition des tâches et des charges entre le canton et les communes. L'Etat reprend certaines dépenses communales, comme l'enseignement, et accompagne ce transfert d'une bascule d'impôts en sa faveur de 22,5 pts. Cette nouvelle répartition, réalisée à l'avantage de l'Etat, va profondément influencer l'évolution des tendances entre les deux niveaux institutionnels.

A partir de 2004, la situation financière des communes vaudoises est ainsi corrigée: l'écart positif entre les dépenses et les recettes courantes est amélioré et reste constant durant la période. La dette diminue sensiblement, jusqu'en 2010.

C'est du côté de l'Etat que les impacts sont les plus importants, puisqu'il connaît en 2004 le dernier «effet ciseau» positif concernant ses dépenses et recettes courantes sur l'ensemble de la période 1993-2015 (graphique 2). En effet, les recettes courantes ne seront plus inférieures aux dépenses courantes (ni en termes d'évolution, ni en CHF). L'écart se creuse créant ainsi une marge d'autofi-

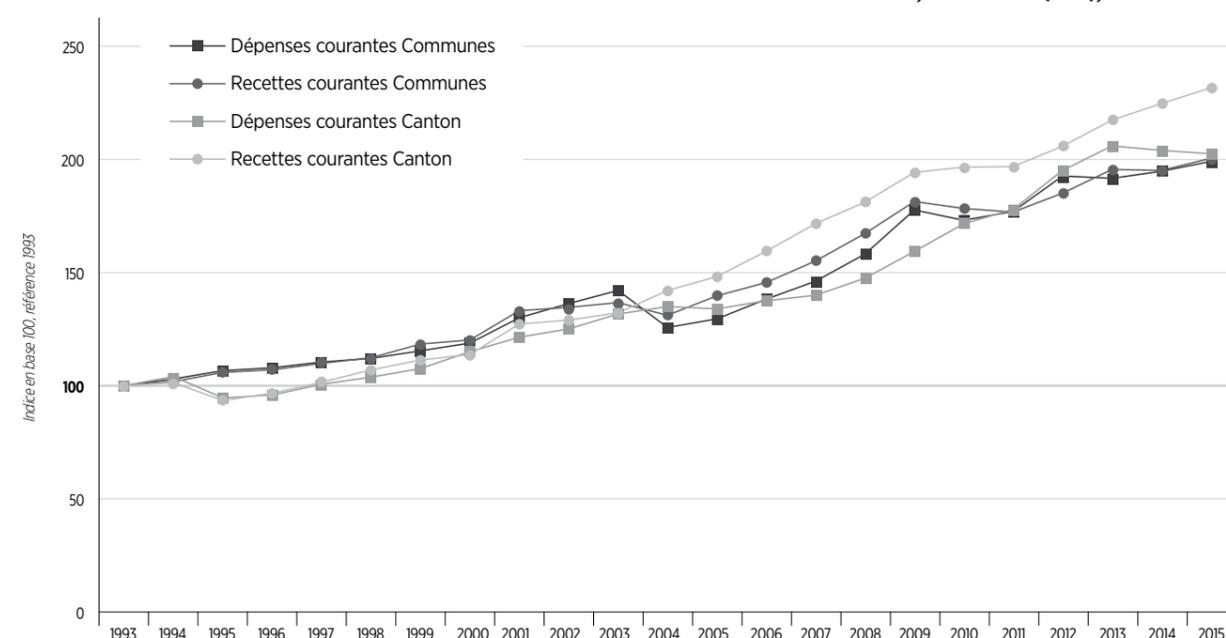
GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES COURANTES DU CANTON ET DES COMMUNES VAUDOISES, EN MILLIERS DE CHF, DE 1993 À 2015

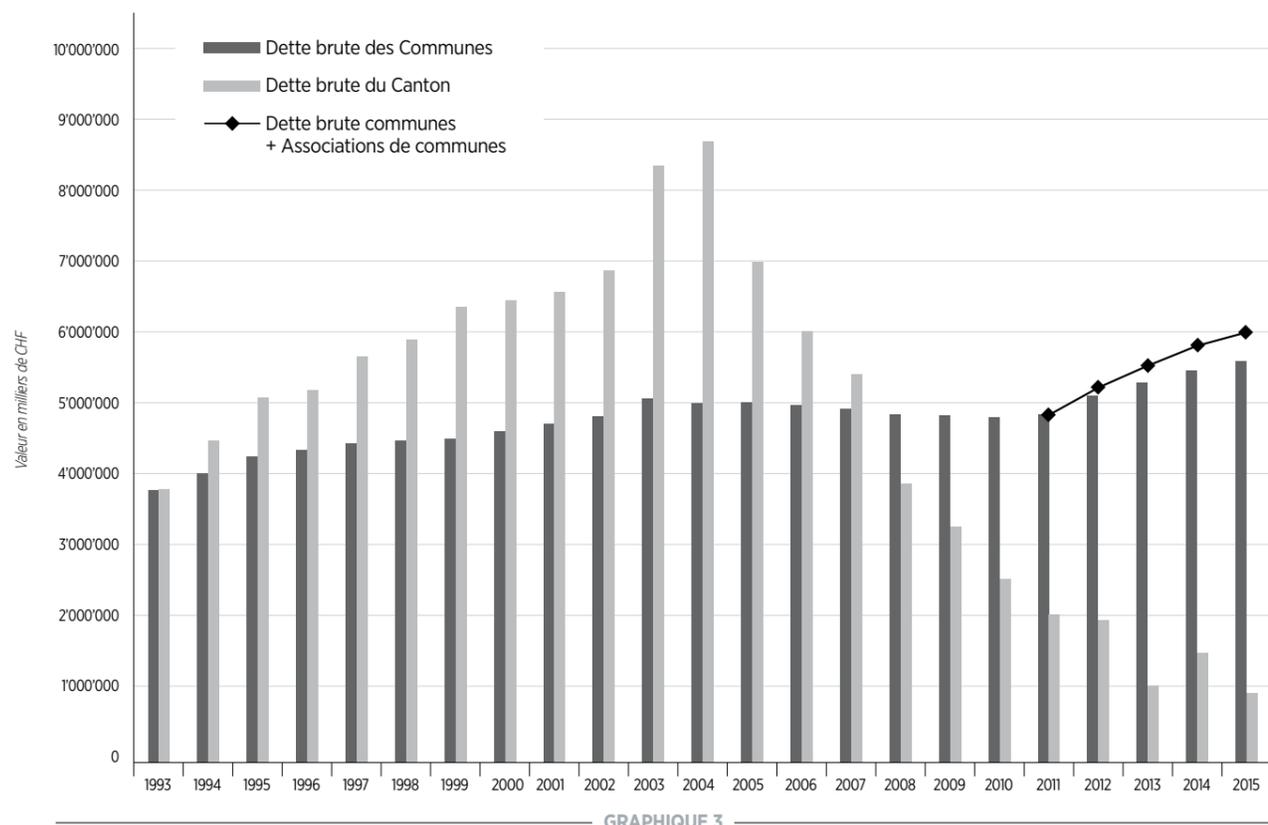


GRAPHIQUE 2

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES COURANTES DU CANTON ET DES COMMUNES VAUDOISES, EN BASE 100 (1993), DE 1993 À 2015



ÉVOLUTIONS DES DETTES BRUTES DU CANTON ET DES COMMUNES VAUDOISES, EN MILLIERS DE CHF, DE 1993 À 2015



GRAPHIQUE 3

nancement positive et très conséquente, permettant à l'Etat d'entamer une diminution drastique de sa dette. Elle passe de CHF 8,65 mrd en 2004 à CHF 5,41 mrd en 2007. Si le projet EtaCom a notablement participé à ce changement, d'autres facteurs y ont contribué, comme une situation économique favorable et un habile pilotage stratégique du ministre cantonal des finances.

De 2008 à 2012: de nouvelles réformes

Cette période est marquée par deux transferts de tâches et de charges entre le canton et les communes, ainsi qu'une nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) accompagnée d'une réforme de la péréquation intercantonale. En 2008, la RPT produit un report de charges sur le Canton de Vaud et une diminution sensible de ses recettes. Ce phénomène et un ralentissement économique pèjorent la situation financière cantonale: la marge d'autofinancement s'amenuise et, par répercussion, les remboursements de la dette diminuent (en particulier en 2011 et 2012).

En 2011 et 2012 ont lieu les deux transferts concernant respectivement la reprise par le canton de certaines dépenses sociales communales comprises dans la facture sociale et la nouvelle organisation policière vaudoise. Tous deux sont accompagnés d'une bascule de points d'impôts: 6 pts des communes vers le canton pour la facture sociale et 2 pts du canton vers les communes concernant l'organisation policière. Les communes connaissent une relative volatilité de leurs dépenses et recettes courantes sur cette période, même si au final, l'augmentation des deux agrégats est relativement faible. La dette de l'ensemble des communes reprend le chemin ascendant à partir de 2011.

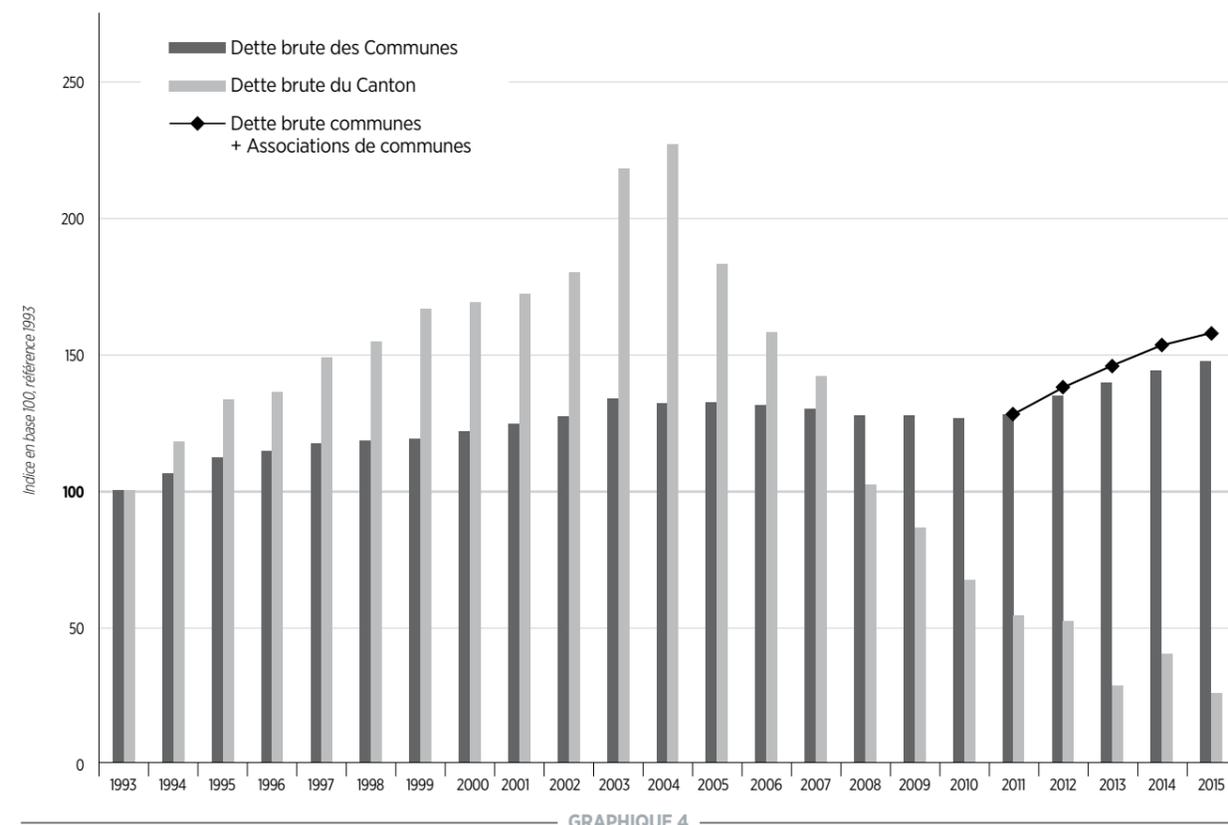
De 2013 à 2015: changement des équilibres

Les conséquences des bascules de 2011 et de 2012 se font sentir dans les finances cantonales, les dépenses courantes diminuent alors que les recettes continuent d'augmenter de manière conséquente. Sur l'ensemble de la période 1993-2015, les dépenses courantes sont passées de 100 à 202 pts, alors que

les recettes courantes ont évolué de 100 à 231 pts. Partant d'une marge d'autofinancement négative en 1993, celle-ci est fortement positive en 2015. La dette cantonale continue de diminuer de 2013 à 2015, même si elle connaît une augmentation en 2014. Sur la totalité de la période analysée, elle passe de 100 à 26 pts en 2015, avec un maximum à 227 pts en 2004.

En ce qui concerne les communes, la période 2013-2015 est relativement stable. Toutefois, la dette de l'ensemble des communes continue d'augmenter, de manière relativement conséquente par rapport aux variations passées, à laquelle s'ajoute la dette intercommunale provenant des associations de communes. Ces dernières connaissent un fort développement puisqu'elles répondent à la mise en œuvre de certaines politiques publiques communales qui nécessitent une organisation adaptée par la mise en commun de ressources. L'augmentation des dettes communales et intercommunales s'explique par le développement, ou la réforme, de certaines prestations publiques à charge des communes très

ÉVOLUTIONS DES DETTES BRUTES DU CANTON ET DES COMMUNES VAUDOISES, EN BASE 100 (1993), DE 1993 À 2015



GRAPHIQUE 4

A la recherche d'un revenu fiable, attractif et durable ? Et cela sans problème ?

Alors, nous sommes le partenaire idéal. Laissez-nous réaliser en partenariat avec vous un emplacement d'affichage bien intégré sur votre propriété. De la planification des nouveaux supports publicitaires à l'exploitation des surfaces, nous nous chargeons de tout. Intéressé ? Nous serions heureux de vous répondre. www.apgsa.ch/proprietaires-fonciers ou **téléphone 058 220 74 00.**



APG|SGA
Out of Home Media

gourmandes en infrastructures: l'école obligatoire, l'accueil de jour des enfants, la gestion des déchets ou encore l'épuration des eaux. Sur la base des données de 2014⁷, la projection montre que l'augmentation des dettes de l'ensemble des communes et intercommunales est très conséquente (courbe orange). Ceci se confirme par des investissements nets en 2013 et 2014 deux fois plus importants pour les communes que pour le canton. Sur l'ensemble de la période 1993-2015, ces dettes augmentent de 100 à 158 pts (148 pts sans les associations de communes).

Des équilibres financiers relatifs

Affirmer qu'un équilibre est «respecté», que les finances communales s'améliorent entre 2011 et 2014 ou encore que «l'équilibre financier entre le canton et les communes sera modifié de manière significative en faveur des communes»⁸ paraît être une douce réduction de la réalité communale au regard de l'évolution financière présentée ici. Si l'équilibre financier est respecté, questionnons-nous pour savoir sur quelle base. En effet, comme nous l'avons montré, les évolutions des dépenses et des recettes courantes entre le canton et les communes sont différentes: 231 pts pour les recettes cantonales, contre environ 200 pts pour les dépenses cantonales et communales, ainsi que les recettes communales (graphique 2, année 2015). De plus, la dette publique varie d'un rapport 1/1 canton-communes en 1993 à quasi 0/1 en 2015. La dette de l'ensemble des communes est 5,7 fois plus élevée que celle du canton, alors qu'elle était identique en 1993. Les concessions réalisées par les communes

pour soutenir le canton dans sa politique de désendettement et l'évolution des (nouvelles) politiques publiques communales ont eu des impacts notoires. Les collectivités locales n'ont pas eu la possibilité d'inscrire une telle augmentation sur la marge d'autofinancement et une diminution aussi conséquente de la dette que celles du canton. Les équilibres ont ainsi évolué, cette constatation se vérifie même en modifiant l'année de référence.

En ce qui concerne l'augmentation de la marge d'autofinancement des communes entre 2011 et 2014, il ne s'agit que de la réponse à l'augmentation de leur dette. Il est nécessaire de dégager davantage de moyens financiers pour la rembourser dans une durée appropriée. La marge d'autofinancement – ainsi que son évolution – n'a de sens que lorsqu'elle est recontextualisée, notamment en regard de la dette et des investissements qu'elle permet de financer.

Enfin, l'avenir de cet «équilibre financier» est pour le moins incertain, d'autant plus si les impacts des réformes ne sont considérés que dans une perspective cantonale. L'augmentation constante de la dette de l'ensemble des communes n'est pas soutenable à long terme et les conséquences financières de ces mêmes réformes pèsent et pèseront également dans les finances communales. Pour n'en citer que quelques-unes, le développement de l'accueil de jour des enfants (LAJE), les conséquences de l'organisation scolaire (LEO) en termes d'infrastructures, la diminution des recettes fiscales des personnes morales due à la RIE III cantonale (et son anticipation par l'Etat), ainsi que la probable future réforme PF17.

Les équilibres financiers

ne doivent pas être «respectés», mais construits en fonction de la **répartition des tâches**, de **l'évolution** des politiques publiques et des **réalités financières** communales et cantonales.

Prises individuellement, certaines communes arrivent déjà aux limites d'une situation financière soutenable à moyen et long termes. Les équilibres financiers ne doivent pas être «respectés», mais construits en fonction de la répartition des tâches, de l'évolution des politiques publiques et des réalités financières communales et cantonales. ■

1. Le plafond d'endettement est déterminé en CHF et représente la limite maximale d'endettement global de la collectivité au-delà de laquelle cette dernière ne peut s'engager sans demander une autorisation au canton. C'est la commune qui évalue ce plafond, validé par le conseil communal (ou général) au début de chaque législature (art. 143 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes).
2. *Rapport sur la situation financière 2013 et 2014 des communes vaudoises en comparaison avec celle du Canton de Vaud*, 2 mars 2016, KPMG.
3. «L'adjectif «courante» fait référence à des éléments qui sont utiles au cours d'une seule année, contrairement aux investissements qui sont utiles sur plusieurs années. Les notions de recettes et dépenses font référence à des éléments qui ont une incidence sur la trésorerie (encaissements ou décaissements). Par conséquent, elles ne comprennent pas les opérations purement comptables, qui sont incluses dans les charges et les revenus», *Annuaire Statistique Vaud 2017*, p. 357.
4. Il s'agit des dettes à court, moyen et long termes.
5. Pour chaque agrégat considéré, la valeur en CHF de 1993 est ramenée à 100 pts. Les valeurs suivantes sont comparées à cette base 100. Par exemple, si la valeur en pts de 2003 est de 200 concernant les dépenses courantes des communes, alors cet agrégat a doublé en 10 ans.
6. «[...] la marge d'autofinancement représente le montant que la collectivité peut consacrer au financement de ses investissements, à l'achat d'actifs financiers ou au remboursement de ses dettes», *Annuaire statistique Vaud 2017*, p. 357.
7. Sur la base de la situation 2014, la dette intercommunale est projetée depuis 2011 à tendance constante.
8. *Rapport sur la situation financière 2013 et 2014 des communes vaudoises en comparaison avec celle du Canton de Vaud*, 2 mars 2016, KPMG, p. 7.

PROGRAMME 2017

FORMATIONS
EN FINANCES
ET GESTION
COMMUNALES

POUR LES
MUNICIPAUX ET
RESPONSABLES
DES FINANCES

Sortimo

Equipements de véhicules
www.sortimo.ch

GERBER FRÈRES sàrl
Aménagements de véhicules utilitaires

En Budron B5 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne – Tél. 021 653 51 52
gerberfreres@bluewin.ch – www.gerber-freres.ch

Comment calculer la taxe forfaitaire des déchets ?

Depuis 2013, le principe du pollueur-payeur est appliqué dans le canton de Vaud et les habitants doivent s'acquitter de la taxe au sac - ou au poids selon les communes - mais également d'une taxe forfaitaire. Puisque cette dernière varie d'une commune à l'autre, revenons sur son calcul.



Gérald Chollet
Boursier communal
de Saint-Cergue

Pour rappel, la Direction générale de l'environnement a édité en juin 2015 une notice explicative à l'intention des communes vaudoises sur le financement de la gestion des déchets selon le principe de causalité. A l'article 3.1 de ce document, il est précisé que l'élimination des déchets urbains (incinérables et valorisables) doit être financée en totalité, soit à 100% par le revenu des taxes (rétrocession taxe au sac et taxe forfaitaire). Seuls les frais en relation avec les déchets spéciaux des ménages et les déchets de voirie peuvent continuer à être financés par l'impôt.

Une méthode de calcul simplifiée

Afin de pouvoir atteindre cet objectif, il faut pouvoir calculer le montant de la taxe forfaitaire qui, cumulée à la rétrocession de la taxe au sac, devra donc couvrir la totalité des coûts liés aux déchets urbains.

Pour cela et afin de faciliter le calcul, nous suggérons de séparer dans le plan comptable (compte de fonctionnement 45 «Ordures ménagères et déchets») les déchets en trois catégories. Soit les déchets incinérables (450), les déchets valorisables (451) et les déchets spéciaux (452), sachant que les deux premiers devront s'autofinancer intégralement, alors que le dernier pourra être pris par l'impôt. Une présentation Powerpoint résumant ces explications se trouve sur le site de l'UCV.

D'autre part, un document sous forme de fichier Excel a été élaboré afin de permettre de faire le calcul de la taxe forfaitaire en fonction des éléments figurant sur les règlements communaux

(taxe forfaitaire par habitant, par logement, etc.). Cet outil est accompagné d'une notice d'utilisation et se trouve également sur le site de l'UCV.

Pour établir un budget, il faut intégrer les données de l'année précédente (tonnages, prix de transport et de traitement, valorisation, etc.) et indiquer l'évolution estimée, ceci pour l'ensemble des déchets. Ensuite un budget est suggéré, sur lequel il faut compléter certaines données variables. Puis, il faut indiquer les données de base pour le calcul (nombre d'habitants si taxe par habitant, nombre de logement si taxe au logement, etc.), ainsi que les éventuelles exonérations. Enfin, il est aussi possible d'intégrer les entreprises en fonction du prix à facturer.

Finalement, le fichier regroupe tous ces éléments pour donner le montant de la taxe forfaitaire à appliquer lors du prochain exercice. Ce tableau reste bien entendu adaptable en fonction des spécificités des communes.

Pour aller plus loin

Rappelons que la taxe forfaitaire devrait normalement être contrôlée chaque année, puisqu'elle est l'outil principal pour assurer un taux de couverture à 100% des déchets urbains. Les déchets spéciaux (452), quant à eux, sont couverts par l'impôt et représentent normalement environ 5 à 8% du coût total des déchets sur le centre 45. ■

CONTACT:

Gérald Chollet,
Boursier communal de Saint-Cergue
Tel.: 022 360 90 30
gchollet@st-cergue.ch

Plus d'informations et documentation sur
www.ucv.ch/themes/territoire-et-environnement-dechets-menagers-gestion-des-eaux/

PROGRAMME 2017

formations	niveaux	modules
Compte de fonctionnement	•	1
Compte des investissements	•	
Compte du bilan	•	
nouveau cours Introduction au MCH2	•	
Boucler des comptes 2016	••	2
Gestion des salaires	••	
Préparation du budget 2018	••	
Gestion de la dette	••	
TVA dans les collectivités publiques	••	
Contrôle interne	•••	3
Péréquations financières	•••	
Analyse financière	•••	
Planification financière	•••	
nouveau cours Comprendre son équipe	tous niveaux	

nouveau Chaque cours peut être suivi individuellement ou regroupé par module de niveaux différents (selon les places disponibles). Renseignez-vous !

VOTRE CONTACT

Gianni Saitta
021 557 81 30
gianni.saitta@ucv.ch

TOUS LES DÉTAILS

www.ucv.ch/formations

une prestation UNION DES COMMUNES VAUDOISES

Des animations pour sensibiliser les élèves romands à la thématique des déchets

Par l'intermédiaire de la plate-forme d'information www.energie-environnement.ch, les services de l'énergie et de l'environnement des cantons romands mettent à disposition des écoles un nouvel outil pédagogique: les «visites-déchets». En plus de fournir des animations à réaliser en classe, cette plate-forme recense une centaine de sites ouverts aux visites scolaires afin de sensibiliser les élèves des cycles élémentaires et moyens aux multiples facettes de la thématique des déchets. En effet, découvrir sur le terrain ce qu'il advient des déchets permet aux élèves de prendre conscience de la quantité de débris produite au quotidien et des possibilités qu'il existe de leur donner une deuxième vie.

energie-environnement.ch est la plate-forme d'information des services de l'énergie et de l'environnement des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. Son but est de fournir au public des conseils utiles sur les gestes que chacun peut faire pour économiser l'énergie.

Du nouveau à propos de l'octroi de concessions par les communes

A l'occasion d'un arrêt récent du Tribunal fédéral, celui-ci a posé un certain nombre de principes applicables aux concessions délivrées par les communes, en particulier les concessions d'affichage. Ces lignes rappellent les faits et détaillent le contenu de ces précisions fort utiles.



Jacques Haldy
Avocat

Souhaitant renouveler la concession d'affichage concédée jusqu'alors à la SGA sur le domaine public et privé de la ville de Lausanne, celle-ci a procédé à un appel d'offres, avec cahier des charges et indication des critères qui seront pris en considération. Plusieurs concurrents ont déposé une offre. Après instruction et analyse, la ville de Lausanne a choisi de confier la concession à la SGA, en raison notamment de critères sociaux et environnementaux. L'un des concurrents a

recouru au Tribunal cantonal à l'encontre de cette décision, reprochant à la ville de reconduire le concessionnaire en place en tenant compte d'autres critères que la redevance proposée.

Le Tribunal cantonal a donné raison à ce concurrent, considérant en particulier qu'il avait proposé une redevance plus élevée; le Tribunal cantonal a en conséquence attribué directement la concession au concurrent par l'arrêt rendu, sans renvoyer la cause à la ville pour nouvelle décision. Tant la SGA que la ville de Lausanne ont recouru à l'encontre de cet arrêt, reprochant au Tribunal cantonal d'avoir procédé à une application erronée des règles sur les marchés publics,

l'octroi d'une concession n'étant pas soumis à ces règles, tout en violant de surcroît l'autonomie communale de la ville en substituant sa propre appréciation à celle de la commune. Le Tribunal fédéral a admis le recours de la SGA et de la ville, confirmant l'attribution de la concession à la SGA en raison des principes suivants.

Régime juridique applicable aux concessions

L'essentiel de l'arrêt du Tribunal fédéral est consacré à la question de savoir dans quelle mesure la réglementation des marchés publics est applicable à l'octroi de concessions.

A cet égard, il faut d'abord rappeler que l'octroi d'une concession représente une opération qui est en fait le contraire d'un marché public: ce n'est pas une entreprise qui propose ses services contre rémunération à la collectivité, mais c'est celle-ci qui met en concession contre redevance payée par l'entreprise une activité.

Il en découle que l'on ne saurait qualifier l'octroi d'une concession de marché public, seul l'art. 2 al. 7 LMI (loi fédérale sur le marché intérieur) s'appliquant ainsi et qui impose deux exigences:

- la transmission ou l'exploitation d'un monopole doit faire l'objet d'un appel d'offres;
- il ne doit pas y avoir de discrimination des personnes ayant leur établissement ou siège en Suisse.

La conséquence de cette situation est que la collectivité publique jouit d'une plus grande liberté qu'en matière de marchés publics dans le choix des critères à remplir par le concessionnaire et des conditions qu'elle peut lui imposer dans l'exercice du monopole. La collectivité n'est ainsi pas tenue de choisir l'offre

économiquement la plus favorable; elle peut prendre en compte d'autres intérêts publics en respectant transparence et non-discrimination: elle peut par exemple tenir compte sans base légale de critères sociaux (politique sociale de l'entreprise) ou environnementaux; elle peut également imposer la création d'emplois sur le territoire de la commune. En résumé, la liberté de la commune dans le choix d'un concessionnaire est beaucoup plus importante qu'en matière de marchés publics, la réglementation dans ce domaine n'étant pas applicable sauf à respecter le principe de transparence et de non discrimination.

La **liberté de la commune** dans le **choix** d'un concessionnaire est beaucoup plus **importante** qu'en matière de marchés publics.

Respect de l'autonomie communale

Dans le cas d'espèce, le Tribunal fédéral a admis le recours de la commune et de la SGA non pas seulement parce que le Tribunal cantonal s'était calqué à tort sur la

réglementation en matière de marchés publics pour écarter certains critères – en particulier le critère social – utilisé par la Ville, mais encore parce que le Tribunal cantonal a, en violation de l'autonomie communale, substitué sa propre appréciation à celle de la commune, alors que celle-ci n'avait nullement excédé ou abusé de sa liberté de décision et de son pouvoir d'appréciation. Il ne pouvait ainsi être question d'annuler la décision d'attribution de la commune et de la remplacer par une autre sur la base de l'appréciation du Tribunal. Si l'on peut certes, pour des motifs d'économie de procédure, privilégier la réforme des décisions par le Tribunal cantonal plutôt que leur annulation, cela ne doit pas se faire en sacrifiant le pouvoir d'appréciation et l'autonomie de la commune. Il y a ainsi lieu de relever que, s'agissant du train de mesures proposées par le Conseil d'Etat pour rendre plus efficace la juridiction administrative, la Commission des affaires judiciaires du Grand Conseil a amendé le projet préparé pour garantir le respect de l'autonomie communale et le pouvoir de décision des communes. ■

ELO
Digital Office

Allégez vos tâches

Vos processus à la pointe du numérique
Solution GED préconfigurée pour les communes

PROTOCOL
INFORMATIQUE

Un partenaire solide à vos côtés

- Processus de validation / information
- Accès mobile PC / MAC iOS et Android
- Reprise de votre plan de classement
- Mise en place rapide et simplifiée

1004 Lausanne · Tél. 021 623 77 77 · info@protocol.ch · www.protocol.ch

Gestion documentaire · Archivage · Processus · www.elo.swiss

CAMANDONA

www.camandona.ch

GÉNIE CIVIL - REVÊTEMENTS BITUMINEUX - BÂTIMENT - RÉNOVATION

CAMANDONA SA
Rue de Cossonay 30
Case postale 171
CH- 1023 Crissier
info@camandona.ch
Tél. / Fax +41 (0)21 632 89 00 / 01

Succursales, centres de production :

Lausanne - Renens - Gland	Tél. / Fax +41 (0)21 632 89 00 / 01
Daillens	Tél. / Fax +41 (0)21 861 84 00 / 01
St-Triphon - Collombey	Tél. / Fax +41 (0)24 499 05 00 / 01

L'Association des paysannes vaudoises se présente

Pour poursuivre notre reportage sur le patrimoine immatériel vaudois, nous vous présentons l'Association des paysannes vaudoises (APV) dont l'emblème est une abeille qui représente le labeur domestique.



Christine Egger
Pour le secrétariat de
l'Association des paysannes
vaudoises

Fondée en 1931, l'Association des paysannes vaudoises est la plus grande association féminine du canton de Vaud et fait partie des 7 Grands. Elle compte fièrement environ 6'000 membres issues de tout milieu et habitant les quatre coins du canton.

Un comité cantonal, composé d'une présidente, d'une secrétaire et de 10 membres représentant chacune une région, a pour mission de faire le lien administratif entre l'Union suisse des paysannes et femmes rurales dont l'APV dépend, de proposer des rencontres et des formations à ses membres et de représenter l'APV lors de diverses manifestations.

Les 6'000 membres sont réparties en 75 groupes selon le lieu d'habitation qui sont autonomes dans leurs activités respectives, mais dont les objectifs sont communs: favoriser le rapprochement et la compréhension entre les milieux citadins et ruraux, promouvoir les produits du terroir et défendre les intérêts agricoles.

Une association qui évolue avec son temps

Le canton de Vaud est bien connu pour sa richesse culturelle. D'une région à l'autre, les mentalités, le climat et les us et coutumes se modifient et contribuent à offrir une belle diversité. Ces particularités se retrouvent intensément au sein de notre association. Il est très intéressant de remarquer que le fonctionnement et les attentes d'un groupe situé au bord du lac Léman sont très différents que ceux d'un groupe du Gros-de-Vaud ou du Pays-d'Enhaut! Cette hétérogénéité est une force pour

l'association puisque toutes les régions sont donc représentées.

L'image de notre association auprès du public est encore trop souvent celle de femme derrière ses fourneaux concoquant des bons petits plats et prêtant main-forte à son mari paysan. Mais notre association, c'est bien plus que cela! Pour commencer, une très grande partie des membres de l'APV ne travaille plus au champ, mais dans un bureau ou une entreprise. Ainsi, des compétences comptables, managériales, voire dirigeantes viennent enrichir les groupes et permettent à leurs membres d'être plus actives et écoutées au sein de leur région ou commune. De plus, nos membres ont la possibilité de suivre toute l'année des formations manuelles, culinaires ou de développement personnel qui les rendent précieuses au sein d'autres associations, d'une administration ou simplement comme femme au foyer.

L'Amicale: une tradition qui lie l'UCV aux paysannes vaudoises

Une des tâches du comité cantonal est d'organiser chaque année l'Amicale. Celle-ci se produit sur le site de l'Assemblée générale de l'Union des communes vaudoises (UCV) et aura lieu cette année le 8 juin 2017 à Chamblon-Treycovagnes.

Cette manifestation est l'occasion de remercier celles qui quittent le comité

cantonal et de permettre à ses 6'000 membres de se retrouver le temps d'une journée pour partager un moment de retrouvailles intergénérationnel empreint d'amitié et de rigolade. Le comité met tout en œuvre chaque année pour proposer une partie officielle conviviale, suivie d'un menu savoureux et d'une animation qui fait rire et chanter les Paysannes vaudoises. Pour un grand nombre de participantes, cette journée est également l'occasion de porter leur costume vaudois avec beaucoup de fierté. Ce défilé haut en couleur est un spectacle magnifique pour les yeux.

En plus de l'Amicale, le comité cantonal doit encore mener à bien plusieurs projets, dont voici les principaux: la refonte du site internet de l'association, l'augmentation de l'offre liée aux cours hivernaux et l'élaboration d'un film promotionnel conjointement avec les 7 Grands.

Vous pensiez que l'APV était une association démodée et passive? Eh bien pas du tout! Ça bouge énormément, un peu comme une abeille... Pour vous en convaincre, Mesdames, n'hésitez pas à rejoindre le groupe de votre région, vous y serez bien accueillies. ■

Pour toute question, le secrétariat cantonal se tient à votre disposition au 079 218 48 69 ou par mail à admin@paysannesvaudoises.ch
Plus d'informations sur www.paysannesvaudoises.ch

Le chant «Amitié et Patrie»

Lors de nos assemblées, les membres entonnent leur chant «Amitié et Patrie» dont les paroles sont le reflet de l'APV. Voici un petit extrait:

*«Laissons nos soucis nos labeurs,
Savourons le bonheur d'être ensemble,
Chantons avec ferveur et d'un même cœur ce beau jour qui nous rassemble.
Si nous différons pourtant nous avons des goûts, des travaux qui se ressemblent,
un même idéal, une même foi pour t'aimer, pays vaudois.»*
*«Pays, nous pouvons tout chanter: les splendeurs de tes cimes altières, tes toits bruns égrenés dans le vert des prés, les reflets de tes rivières, tes pampres dorés, tes lacs irisés, tes blés roux dans la chaude lumière.
Terre des aïeux, nous devons comme eux t'aimer pour te servir mieux.»*



Dossier «économies d'énergie»: les solutions des communes

A l'heure où nous bouclons ce numéro, la Stratégie énergétique 2050 – qui a pour but de développer les énergies renouvelables, de réduire la consommation d'énergie et de favoriser l'autonomie énergétique de la Suisse – est soumise en votation au peuple suisse. Cet enjeu a soulevé de nombreux débats. Dans ce dossier, quelques communes vaudoises présentent leurs solutions en faveur du développement durable et pour des économies d'énergie.

L'Agenda 21 d'Essertines-sur-Yverdon p. 27

Politique énergétique communale:
l'énergie d'oser se lancer. L'exemple de Ferreyres p. 28

Cité de l'énergie:
quelle marge de manœuvre pour les communes? p. 30

Lancement d'un plan de mobilité
pour l'administration communale de Montreux p. 32

Opération éco-logement à Ecublens:
agissons sur la facture énergétique! p. 34

L'Observatoire de la mobilité de Pully:
un outil d'aide à la décision au service
de la transition énergétique p. 35

L'énergie éolienne, une chance pour notre pays
d'après le Groupement Romand pour l'Energie Eolienne p. 38

Rencontre avec Marilyne Andersen,
doyenne de la faculté de l'Environnement naturel,
architectural et construit de l'EPFL p. 40

L'Agenda 21 d'Essertines-sur-Yverdon

C'est en 2002 qu'un groupe de citoyens, constitué en Forum Agenda 21, a concrétisé des projets assurant l'équilibre des trois composantes du développement durable: économie, société, environnement. Sur la base de ces travaux préparatoires, les Autorités d'Essertines ont adopté, en 2003, une Charte du développement durable au niveau communal.



Jean-François Bauer
Président du
Forum Agenda 21

Le Forum est une plate-forme de discussion et d'élaboration de projets, ouvert à tous les citoyens. Il rassemble quatre fois par année une dizaine de personnes, comprenant deux représentants de la municipalité, sous la présidence d'un coordinateur. Une fois les objectifs définis, les membres du Forum ont proposé et mis en œuvre différentes actions, certaines ont été réalisées, d'autres ont été abandonnées, celles qui sont toujours en œuvre sont au nombre de huit. Les voici brièvement présentées:

1. Le journal Essertines-info

Ce bulletin officiel de la commune est ouvert et distribué semestriellement aux habitants et aux sociétés locales, permettant ainsi de faire connaître la vie et les activités se déroulant sur le territoire communal.

2. La fête villageoise

Elle se déroule tous les deux ans en été et permet surtout de rassembler et de renforcer les liens sociaux entre les habitants répartis dans les villages et hameaux de la commune.

3. La mise en réseau des sentiers pédestres

Permettant de relier les villages entre eux, ce projet est à l'étude et impliquera la réfection et la réalisation de certains tronçons. Les sentiers réalisés à ce jour dans le vallon du Buron et son prolongement par la nouvelle passerelle jusqu'au Villaret ont permis de baliser le parcours (Bois de Suchy-Essertines) en randonnée pédestre inscrite par Vaud Rando en 2013.

4. Le coup de balai

Cette action menée à chaque printemps consiste à ramasser les déchets dans les espaces publics et a pour but de sensibi-

liser les habitants ainsi que les élèves de l'école à la qualité de leur environnement immédiat. Dans le but de lutter contre l'incivilité de certains automobilistes, des panneaux d'information à leur intention seront placés en bordure de route.

5. L'Ecobonus

Cette mesure a fait l'objet d'un règlement (base légale) adopté par l'exécutif et par le législatif et approuvé par l'Etat. C'est un outil d'incitation de la municipalité pour encourager les propriétaires à entreprendre des travaux de rénovation de leur bâtiment (économies d'énergie). Dès 2010, la municipalité octroie des subventions pour les chauffe-eau solaires thermiques sur les constructions existantes et pour l'assainissement thermique des bâtiments, s'ajoutant ainsi à celles du Programme bâtiment. Le cumul de ces subventions (Confédération-Canton-Commune) représente une aide substantielle, qui pourrait l'être à l'ensemble des communes vaudoises.

6. La solidarité avec une population défavorisée

Ce projet est possible en soutenant des micro-projets de développement dans les pays concernés. C'est dans cet esprit de solidarité que le Forum organise chaque année depuis 2004 un déjeuner garni (brunch), dont le bénéfice est intégralement versé aux associations agissant dans ces pays, telles que Kasa à Lausanne pour l'Arménie, Vivere à Lausanne notamment pour le Sud-Kivu, Salokha-Kendre à Cossonay pour l'Inde, Singla-Népal à Genève pour le Népal.

7. Le repas convivial

Organisé depuis deux ans à l'intention des personnes retraitées, il a pour but de favoriser des moments de convivialité et d'échanges entre les habitants concernés de la commune.

8. Les conférences

Proposées depuis 2013, elles ont porté sur les thèmes suivants: l'agriculture biologique, la transition écologique (construire une prospérité sans croissance), l'alimentation en rapport avec la durabilité du système agro-alimentaire actuel, l'agriculture et les OGM.

Pour conclure, l'Agenda 21 d'Essertines, sous sa forme actuelle et tel que présenté, nous permet d'affirmer qu'une commune de cette taille (950 habitants) est à même d'entreprendre, de gérer (durant 14 ans) et de poursuivre ce type de démarche. ■

Les communes et la loi vaudoise sur l'énergie

Depuis la révision en 2014 de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne), les communes sont encouragées à participer à l'application de la politique énergétique par l'élaboration d'un concept énergétique, subventions cantonales à la clé. Ceci dans le cadre de la planification énergétique territoriale, concept visant à transcrire les objectifs énergétiques des collectivités dans les plans d'aménagement du territoire. Cette participation, facultative pour les communes, dépend de leurs priorités politiques. Par ailleurs, les communes sont tenues de vérifier l'application de la LVLEne et de son règlement en matière de police des constructions. Cette vérification peut représenter une tâche considérable et donc coûteuse. Les communes peuvent néanmoins déléguer ces travaux à un bureau externe et, si leur règlement le prévoit, en répercuter le coût sur les propriétaires concernés.

Isabelle Gattlen, Juriste à l'UCV

Politique énergétique communale: l'énergie d'oser se lancer

L'énergie. Sa gestion durable est le défi de notre temps. Un défi à relever impérativement, à tous les niveaux politiques et individuels, faute de quoi nous continuerons à détériorer notre environnement jusqu'à le rendre irrespirable. Face à ce constat, la Municipalité de Ferreyres s'est jetée à l'eau en 2011.



Nicolas De Rham
Municipal à Ferreyres

Entendons-nous bien: quand on parle de «sauver la planète», il s'agit en réalité de sauver nos conditions de vie, voire notre survie d'espèce humaine. La Terre, elle, poursuivra son bonhomme de chemin et s'adaptera sans nous à un environnement pollué et surchauffé. C'est bien dans cette logique visant l'amélioration de notre cadre de vie que la Municipalité de Ferreyres a commandé dans un premier temps un état des lieux des consommations et potentiels énergétiques communaux à une société d'audits. Bouclée en avril 2012, cette étude a permis de poser les bases d'une démarche la plus pertinente possible.

Financement des subventions communales

Qui dit subventions, dit moyens financiers. Dans une petite commune rurale comme Ferreyres disposant de ressources relativement modestes, la constitution d'un fonds destiné à financer cet effort énergétique est soumise à deux contraintes opposées: être suffisamment conséquent pour être crédible et efficace, et suffisamment modeste pour ne pas effrayer le boursier communal. Pour respecter ce dosage délicat, le fonds est alimenté pour moitié par le produit de la location des salles villageoises et d'une parcelle communale, et pour l'autre moitié par une taxe communale sur la consommation d'électricité de 1 centime/kWh.

Deux objectifs ont conditionné la nature des subventions:

- Un impact maximum en matière d'efficacité. Ainsi, le remplacement de

chauffages électriques par des chaudières à pellets a été particulièrement rentable: entre 15'000 et 30'000 kWh économisés pour une subvention de CHF 1500.- accordée pour chaque chauffage remplacé.

- Un impact maximum en matière de nombre d'habitants concernés, avec des subventions qui concernent tout un chacun, par exemple en encourageant l'achat de gros appareils électroménagers de classe énergétique A+++.

Où l'écologie rejoint l'économie

Un ménage modeste regarde lui aussi son porte-monnaie et l'écologie peut lui sembler un luxe. Mettre en avant les économies financières que peuvent générer des mesures d'assainissement énergétique est donc un axe prioritaire de communication. Et ces économies ne sont pas négligeables puisque, traduits en monnaies sonnantes et trébuchantes, les 27% d'économies d'électricité représentent quelque CHF 133'000.- économisés sur 5 ans, soit CHF 1200.- par ménage.

Economies réalisées depuis 2011

Consommations sur le territoire communal de Ferreyres, par habitant et par an:

Electricité:	-27%
Gaz:	-11%
Mazout:	-25% (chauffage)

Des infrastructures communales modernisées

Au-delà des subventions, la commune ne peut faire l'impasse sur une analyse approfondie de la consommation énergétique de ses propres infrastructures. Bâtiment par bâtiment, chaque consommation a donc été analysée pour en comprendre l'origine. C'est ainsi

Assainissement de l'éclairage public: une étape symbolique mais importante

Cet investissement n'est certes pas le plus performant en termes d'économie d'énergie. Il n'en est pas moins primordial en termes de visibilité(!) de la politique énergétique communale. En 2015, les vieilles ampoules au sodium ont été remplacées par des lampadaires LED, faisant ainsi passer la consommation globale de 14'000 kWh à un peu plus de 6'000 kWh. Une économie qui permet de rembourser intégralement l'investissement en un peu plus de 20 ans.

que des gaspillages étonnants ont été constatés, comme le système chauffant dont est dotée la tuyauterie d'eau chaude du bâtiment communal afin que l'usager ne doive pas attendre lorsqu'il ouvre son robinet d'eau chaude. Un véritable gouffre énergétique et financier comblé par une simple minuterie.

Les multiples adaptations qui ont suivi ces analyses ont permis de faire baisser la consommation électrique des infrastructures communales de 45% en 5 ans. L'équivalent du solde pourra être presque entièrement compensé par l'installation photovoltaïque qui sera proposée au Conseil général en juin prochain. Quant au mazout et au gaz, les chauffages de trois bâtiments communaux ont été changés au profit de chauffages à pellets.

Ferreyres ne fait pas l'impasse sur la mobilité

Grande consommatrice d'énergie, la mobilité fait partie intégrante d'une politique d'économie d'énergie. Pas (en-



Le véhicule utilitaire électrique est également un témoin itinérant de la politique énergétique communale.

core) de subventions communales de ce côté-là, mais des projets concrets, issus parfois directement de la population de Ferreyres:

- «CFFerreyres» encourage le covoiturage depuis la gare de La Sarraz par l'intermédiaire d'une application pour smartphone.
- Un sentier forestier, entièrement réalisé par des bénévoles, permet de désenclaver le hameau de la Bruyère par rapport au centre du village.
- Le véhicule communal diesel a été remplacé par un utilitaire électrique qui devrait pouvoir être rechargé prochainement grâce à des panneaux photovoltaïques.

Mais seule une profonde modification des habitudes de déplacement aura un impact réel sur nos conditions de vie. Il faut repenser les priorités et placer en tête de liste la mobilité douce, les transports publics et l'interface entre ces deux modes de transport. Autant dire une petite révolution qui ne peut être menée qu'au niveau régional. De notre côté, un projet de piste cyclable en site propre est en cours d'élaboration. A bon entendre...

Vers la production d'énergie renouvelable

Après les économies d'énergie, la production d'énergie renouvelable est l'autre grand axe à mettre en œuvre. La Venoge qui serpente au bas de notre village a titillé l'imagination de la Municipalité quelque temps: moulins, conduite forcée et usine électrique ont tenté

d'en exploiter la force au fil des derniers siècles. Mais aujourd'hui, l'installation d'une turbine représenterait un investissement hors de notre portée.

L'éolien restant très controversé, c'est naturellement vers l'énergie solaire que notre choix s'est porté. Car même si les subventions SWISSGRID s'étiolent au fil des mois, le prix des installations suit la même tendance, si bien qu'une installation photovoltaïque est toujours rentable aujourd'hui – et accessible pour le simple particulier. Nouveau programme, nouvelle subvention: depuis 2015, 610m² de panneaux photovoltaïques sont apparus sur nos toits, fournissant quelque 110'000 kWh annuels.



Des effets d'une telle démarche...

Certes, à l'échelle mondiale, l'effet de la politique énergétique d'un village de 300 habitants peut paraître insignifiant. Mais comme le logo des armoiries revisitées de Ferreyres souhaite le rappeler, chaque goutte d'eau compte.

Par ailleurs, un tel projet recèle également un formidable potentiel de lien social. A l'heure où offices postaux et autres petits commerces villageois se font de plus en plus rares, ce type de démarche révèle un effet collatéral réjouissant en donnant l'occasion aux habitants de se retrouver, une pioche ou un stylo dans une main, et un verre dans l'autre. Et cela aussi participe à l'amélioration du cadre de vie.

Un peu de bon sens peut suffire

Loin des innombrables propositions de séminaires et autres formations dont regorgent nos boîtes aux lettres de municipaux, il est déjà possible d'exploiter le bon sens, la créativité et les multiples compétences qui nous entourent. Même dans de toutes petites communes, il est possible d'être performant dans une gestion saine et responsable de l'énergie. La seule énergie qu'il ne faut pas économiser est celle d'y croire et d'oser se lancer. ■

Du concept énergétique au développement durable

C'est après avoir visionné le film DEMAIN de Cyril Dion et Mélanie Laurent que la Municipalité a décidé d'élargir sa démarche au développement durable dans son ensemble. Une première journée a été organisée en automne 2016, invitant la population de la région à découvrir les producteurs locaux. Ce printemps, les habitants de Ferreyres sont invités à retrousser leurs manches pour terminer un sentier reliant un hameau excentré aux chemins du village.

Cité de l'énergie: quelle marge de manœuvre pour les communes?

Le label soutenu par la Confédération et les cantons reste très attractif pour les collectivités publiques et même les petites communes peuvent tirer leur épingle du jeu. Mais les solutions doivent être adaptées au cas par cas.



Bernard Ebener
Municipal à Cossonay



Matthieu Chenal
Chargé de communication
de SuisseEnergie
pour les communes

Grand sujet d'actualité, l'énergie nous concerne tous. Mais si – à l'échelle de la planète et des nations – elle revêt un caractère abstrait et souvent idéologique, rien n'est en revanche plus concret et parlant que son usage local: habiter, travailler, se nourrir, se déplacer, s'éclairer. Ces activités de base sont énergivores et doivent être intelligem-

ment repensées compte tenu des ressources limitées et des menaces climatiques. Depuis une trentaine d'années, des communes suisses se dédient à cette tâche en évaluant leur progression grâce au label Cité de l'énergie, véritable système de gestion de la qualité pour les politiques énergétiques.

Un label qui s'adresse à toutes les communes

Alors que les grands centres urbains sont certifiés, il n'en va pas de même des plus petites villes et communes. En effet, si 4,5 millions de personnes – soit plus de la moitié des habitants – vivent aujourd'hui dans les 418 Cités de l'éner-

gie du pays, le label est loin d'avoir touché toutes les collectivités. Constat analogue dans le canton de Vaud avec 24 communes labellisées sur 309, totalisant plus de 48% de la population.

Cela signifie-t-il que le label Cité de l'énergie ne touche que les problématiques urbaines? Certainement pas! Les problèmes et les moyens des villes sont certes plus grands que ceux des villages, mais la philosophie du label consiste précisément à évaluer la marge de manœuvre de chacun. Pour Jérôme Attinger, directeur romand de SuisseEnergie pour les communes, le label n'a jamais été aussi pertinent: «Nous sommes dans une période

d'évolution, notamment des plans directeurs, qui poussent les communes à agir au-delà des bâtiments publics. Le rôle d'exemplarité de la commune s'étend désormais sur l'entier du territoire et auprès de ses acteurs. Soutenu par SuisseEnergie, le processus Cité de l'énergie permet de répondre à ces missions élargies, à la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération et aux exigences cantonales, puisque, dans certains cas, des planifications énergétiques territoriales sont obligatoires.»

L'exemple de Cossonay

«Ce n'est pas un hasard si nous avons obtenu ce label, lance Bernard Ebener, Municipal à Cossonay. La Municipalité et le Conseil communal ont depuis longtemps plaidé en faveur de la meilleure gestion possible des énergies. Maintenant, il faut conserver cette distinction et ce n'est pas facile.



Avec ses 3'600 habitants, Cossonay est actuellement la plus petite des Cités de l'énergie vaudoises. Sans être toute petite, elle est toutefois confrontée directement aux problèmes de cette catégorie de communes, avec une administration et des moyens restreints. «Nous faisons face à un problème structurel en termes de personnel communal qui nous freine dans notre développement, témoigne Bernard Ebener. Notre bureau technique, formé de trois personnes, est compé-

tent mais surchargé. Notre commission extraparlamentaire de l'énergie n'a pas les compétences techniques nécessaires.» L'élu ressent une frustration par rapport aux offres du canton puisqu'il existe une panoplie alléchante de formations et de subventions que la commune de Cossonay n'arrive pas à saisir à cause de son manque de ressources.

Avant de devenir Cité de l'énergie en 2015, Cossonay avait adopté le Concept énergétique des communes vaudoises (CECV) proposé par le canton: «Le CECV nous a permis de lancer la démarche, confirme Bernard Ebener. C'était juste de commencer par là et cela nous a servi de fil conducteur. Mon travail consiste désormais à mettre en place une structure légère et pérenne, avec l'aide d'un mandataire externe.»

Les conseillers Cités de l'énergie accompagnent les démarches

Les conseillers et conseillères Cités de l'énergie peuvent en partie remédier à ce défaut, en accompagnant les communes vers les prestations les plus judicieuses. En amont du CECV et du label, l'offre «petites communes» de SuisseEnergie peut être adoptée par les communes de moins de 2'000 habitants, pour un conseil initial gratuit et pour financer un élément de mise en œuvre (comptabilité énergétique des bâtiments publics). Suivant les cas, on pourra aussi se tourner vers des approches par quartier (label Site 2000 watts), par région (programme Région-Energie) ou privilégier les collaborations intercommunales ponctuelles (examen des permis de construire, actions de communication). Pour chaque domaine, des moyens d'action simples et réalisables sont disponibles. ■

Le label Cité de l'énergie apporte la preuve pour les communes qu'elles mènent activement une politique énergétique durable. Les Cités de l'énergie encouragent le recours aux énergies renouvelables, une mobilité supportable pour l'environnement et mettent en œuvre une gestion durable des ressources.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Nombre de Cités de l'énergie en Suisse: **418**

Nombre de Cités de l'énergie vaudoises: **24**, dont 3 eea GOLD (Lausanne, Montreux, Vevey)

Nombre de CECV: **125** communes inscrites dont 87 ont terminé l'étude

LIENS

Cité de l'énergie: www.citedelenergie.ch
CECV: www.vd.ch/themes/territoire/communes/concept-energetique-des-communes/
Planification énergétique:
www.vd.ch/planification-energetique-territoriale

CONTACT

SuisseEnergie pour les communes
c/o PLANAIR SA
Jérôme Attinger
Crêt 108a, 2314 La Sagne
T 032 933 88 40
suisseromande@citedelenergie.ch



NOUS FAISONS POUR VOUS ...

IMPRESSION NUMÉRIQUE
RELIURE INDUSTRIELLE
MISE SOUS PLIS & ENVOI

**ALORS ...
CONFIEZ-NOUS VOS
RAPPORTS DE GESTION !**

Les Ateliers Olbis participent à la mission de la Fondation les Oliviers en offrant des prestations de réinsertion professionnelle.

Chemin du Rionzi 61 | 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 644 37 44 | Fax 021 644 37 40
www.olbis.ch | info@olbis.ch



Lancement d'un plan de mobilité pour l'administration communale de Montreux

La réduction de la consommation d'énergie est une priorité pour la Municipalité de Montreux, commune certifiée Cité de l'énergie Gold. Ses efforts vont dorénavant porter également sur la mobilité des quelque 350 employés communaux, grâce à la réalisation d'un plan de mobilité.



Caleb Walther
Conseiller municipal
Direction Patrimoine,
Sport et Mobilité
Commune de Montreux

Le plan de mobilité de l'administration communale de Montreux vise à identifier des pistes d'amélioration, aussi bien entre le domicile et le lieu de travail du personnel communal, que dans le cadre des déplacements professionnels. Il vise également à favoriser une égalité de traitement entre usagers des différents moyens de transports. Dans le but d'inciter d'autres employeurs présents sur son territoire à initier la même démarche, Montreux a en outre adhéré en tant que porteur de projet à la campagne «Gestion de la mobilité dans les entreprises» de SuisseEnergie pour les communes.

Enjeux et personnel concerné

Pour une administration comme celle de Montreux, les enjeux sont importants. En effet, les activités du personnel sont réparties entre différents lieux de travail. Cette étude doit donc tenir compte de la variété de ces sites, mais aussi anticiper le projet – actuellement en cours – de regrouper l'administration au sein d'un même bâtiment administratif.

La démarche porte sur l'ensemble du personnel, soit quelque 350 collaborateurs-trices. Par contre, seuls les cinq sites de travail principaux seront analysés sous l'angle de l'accessibilité, les cinq autres sites de l'administration communale de Montreux comptant moins de dix personnes.

Elaboration du projet

Le plan de mobilité de Montreux sera élaboré courant 2017 par le Service do-

maines et bâtiments, sport, en collaboration avec un mandataire externe. La première phase de la démarche, qui a débuté mi-mars, est un diagnostic fondé sur une récolte de données existantes et sur une enquête par questionnaire auprès du personnel communal. Les informations recueillies permettront d'analyser les déplacements pendulaires et professionnels des employés. L'étude comprend également l'accessibilité des sites par des moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle et les possibilités de stationnement pour les voitures et les deux-roues. Dans un deuxième temps, un groupe d'usagers constitué d'un panel de collaborateurs-trices sera consulté, afin d'associer étroitement le personnel à la démarche. Des actions de communication interne sont par ailleurs prévues tout au long du processus.

Le plan de mobilité pourra être élaboré à la fin de l'été. Il comprendra des objectifs de mise en œuvre à court et moyen termes, des priorités d'actions et un calendrier. Il déterminera aussi les moyens humains, organisationnels et éventuellement budgétaires (pluriannuels) à mobiliser.

Comme expliqué ci-dessus, les propositions de ce plan de mobilité devront également prendre en compte et anticiper l'objectif de la Commune de Montreux de regrouper ses services communaux dans un seul bâtiment administratif.

Pilotage et suivi de la démarche

Au sein de la Commune de Montreux, le projet est suivi par un Comité de pilotage formé de deux conseillers municipaux, le chef du service des ressources humaines, le délégué à l'énergie, la

responsable de la communication et la déléguée Agenda 21 et mobilité. La coordination et le suivi opérationnel de la démarche sont assurés par la déléguée Agenda 21 et mobilité. L'ensemble de la démarche est accompagnée par un bureau d'experts en mobilité.

Collaboration avec les entreprises

A Montreux, la collaboration avec les entreprises sur le thème de la mobilité a débuté en 2015, dans le cadre du programme «PME et durabilité», lorsque la Commune a initié une campagne de promotion de la gestion de la mobilité sur son territoire par le biais d'un «5 à 7 de la mobilité pour les entreprises». En parallèle, des institutions et employeurs de la région Riviera-Chablais se sont lancés dans des processus de gestion de la mobilité. Plusieurs de ces entités ont fait savoir leur intérêt à collaborer avec la Commune sur cette thématique.

En mars 2017, Montreux a adhéré au programme «Gestion de la mobilité dans les entreprises» de SuisseEnergie pour les communes. L'objectif de ce programme est de soutenir les entreprises et les administrations communales sur le chemin d'une mobilité professionnelle efficace en énergie et ménageant les ressources. La participation à ce programme est une opération «gagnant - gagnant» pour la Commune et pour les entreprises participantes. Pour Montreux, cela permettra de renforcer les contacts et les collaborations avec le tissu économique, de récolter des données sur la mobilité au niveau du territoire, et de communiquer dans le domaine de la mobilité. Ces différents axes pourront par ailleurs être valorisés dans le cadre du label Cité de l'énergie Gold. Grâce à la participation de

Développement durable à Montreux

L'Agenda 21 de Montreux a été élaboré entre 2012 et 2015, afin d'intégrer le développement durable dans les projets de la Commune. Trois axes principaux ont été dégagés: mobilité durable, consommation responsable et exemplarité. En mars 2016, la commune de Montreux a engagé une déléguée Agenda 21 et Mobilité pour coordonner de nouvelles actions, à un taux d'occupation équivalent à un 30%. Sa mission consiste à faire évoluer la démarche de développement durable et de mobilité de la Commune, coordonner sa mise en œuvre et améliorer les échanges et les savoirs sur les questions de développement durable, ceci en interne comme en externe.

CONTACT: Sophie Borboën, déléguée Agenda 21 et Mobilité, sophie.borboen@montreux.ch

LIEN: www.commune-de-montreux.ch/decouvrir/environnement/developpement-durable.html

la Commune, les entreprises montreu-siennes qui adhèrent au projet bénéficieront gratuitement d'un accompagnement professionnel pour analyser leurs pratiques de mobilité au moyen d'un outil développé à cet effet. Il est prévu de collaborer avec au moins deux entreprises.

La Commune de Montreux encourage par ailleurs les entreprises qui se lancent dans des projets de gestion de la mobilité, puisqu'elles peuvent obtenir jusqu'à CHF 10'000.- de soutien par le biais du fonds communal pour le développement durable. Les entreprises peuvent aussi obtenir des subventions pour l'achat de vélos électriques destinés à des déplacements professionnels par ce même moyen.

Outre les entreprises participantes, la Commune souhaite collaborer avec des partenaires externes, tels que les VMCV et le MOB (transports publics de la Riviera), ou encore Velospot (vélos en libre-service), avec lesquels elle coopère déjà pour de nombreux autres projets.

Autres projets de mobilité durable

La Commune de Montreux s'engage en faveur d'une mobilité durable. De nombreux projets sont en place ou sont prévus:

- Mise en place d'un réseau de vélos en libre-service, avec l'installation, en été 2017, de huit stations sur l'axe du bord du lac, en partenariat avec les entreprises du territoire.
- Développement des lignes de transports, avec notamment une amélioration de la desserte vers Chailly et le complexe sportif de la Saussaz en 2016.
- Réalisation de plans de mobilité scolaire: réflexions sur les déplacements des écoliers, de leurs parents et des enseignants.
- Entretien et amélioration en continu des itinéraires pédestres (y compris en zone urbaine) et cyclables, des parcs et des espaces verts.
- Compensation des émissions de CO₂ des véhicules communaux par des investissements pour le reboisement à Madagascar.

- Encouragement à l'usage régulier des transports publics grâce à une subvention de CHF 300.- sur l'achat d'un abonnement général de transports publics.
- Distribution de bons de révision vélo d'une valeur de CHF 90.- chez un concessionnaire de la place afin d'encourager les cyclistes à utiliser leur bicyclette pour leur santé, tout en favorisant la mobilité douce.
- Participation à l'action «Défi Vélo» pour les écoles montreu-siennes.
- Subventionnement de l'achat de vélos électriques par le fonds de soutien communal aux énergies renouvelables et au développement durable.
- Actions de sensibilisation: organisation de la Bourse aux vélos, participation à la Semaine de la mobilité, ateliers mobilité pour les seniors, participation au défi de «La Suisse bouge», cours d'urban training, collaboration avec le programme cantonal «ça marche!». ■



La manifestation New Ride sur la place du Marché.

Une politique énergétique en or

En septembre 2016, la Commune de Montreux, déjà Cité de l'énergie depuis 1999, s'est vu décerner officiellement le label «European Energy Award® GOLD». Avec un bon résultat, puisqu'elle a atteint 79,5% des objectifs fixés, la moyenne exigée pour obtenir le label GOLD étant de 75%. Cette certification vient récompenser près de trente ans d'une politique énergétique engagée. La Commune est en particulier reconnue pour le bon suivi énergétique de son parc de bâtiments depuis 1988.

Opération éco-logement à Ecublens: agissons sur la facture énergétique!

Destinée à impliquer des locataires à agir sur leurs propres besoins en eau potable, électricité, chauffage, mais aussi sur leur production de déchets, l'opération éco-logement menée conjointement entre la Commune d'Ecublens et l'association Terragir s'est déroulée avec succès en mars dernier.



Yolán Menoud
Chef de service a.i.
Service des bâtiments,
épuration des eaux et
développement durable



Katia Slusarczyk
Déléguée au
développement durable
à Ecublens

Labellisée Cité de l'énergie depuis 2015, la Commune d'Ecublens souhaite mettre en place des mesures pour préserver l'environnement. Pour ce faire, la Municipalité ne peut agir seule mais doit compter sur une prise de conscience citoyenne. La Commune cherche ainsi à encourager ses habitants à participer à cet effort collectif. En organisant l'opération éco-logement, elle espère dans un premier temps contribuer à limiter les consommations d'eau et d'énergie de ses habitants et améliorer la valorisation des déchets.

Des exemples réussis ont inspiré la commune d'Ecublens

Suite aux opérations éco-sociales menées depuis 2009 sur le canton de Genève (Services industriels de Genève), plusieurs communes vaudoises ont suivi l'exemple. Ainsi, l'opération éco-contact a été menée en 2013 à Nyon et l'opération éco-logement réalisée en 2016 à Renens (quartier des Biondes). Les appellations changent mais l'idée reste la même: faire prendre conscience que chacun d'entre nous peut agir pour réduire ses besoins en eau et énergie, sans pour autant renoncer à un certain confort.

Aujourd'hui, c'est au tour de la Commune d'Ecublens de poursuivre ce mouvement. Concrètement, elle a mandaté l'association Terragir pour organiser des visites chez les particuliers. Durant ces rencontres, des éco-conseillers proposent quelques changements

d'habitudes dans l'optique de réduire les dépenses énergétiques et éviter le gaspillage des ressources naturelles. En complément, ils proposent aux habitants du matériel adéquat offert par la Commune.

Financé par le Fonds communal d'encouragement pour le développement durable – lui-même alimenté par la taxe sur l'électricité – l'opération éco-logement ne pouvait raisonnablement être menée sur l'ensemble du territoire d'Ecublens. Il a donc été nécessaire de définir un périmètre d'action restreint regroupant une centaine de logements. Pour des questions d'organisation, la Municipalité a choisi un quartier à forte densité de population.

Réduire les consommations énergétiques des habitations...

Les habitants sélectionnés ont ainsi été invités à recevoir un éco-conseiller Terragir et la majorité d'entre eux se sont prêtés au jeu. Chaque rencontre dure une heure trente et permet d'échanger sur les habitudes de chacun pour s'éclairer, se connecter, se chauffer, cuisiner, etc. Dans un deuxième temps, les conseillers leur proposent d'adopter de nouveaux gestes – très simples et faciles à réaliser – mais qui, appliqués au quotidien, peuvent rapidement faire diminuer leurs consommations en eau, en énergie et en sacs taxés; et par conséquent les aider à alléger le montant des factures correspondantes.

... grâce à de nouvelles habitudes et du matériel adéquat!

Pour mieux faire passer le message, les éco-conseillers ne sont pas venus les mains vides. Ils ont changé les vieilles ampoules (incandescentes, halogènes, etc.) par des modèles équipés de diodes électroluminescentes (LED), ils

ont branché les appareils électriques sur des multiprises à interrupteur afin de supprimer en un clic les consommations cachées (veilles, transformateurs pour chargeurs, etc.), ils ont installé des brise-jets économiseurs d'eau sur les robinets et ont donné des bouilloires électriques pour faire chauffer de l'eau plus rapidement, et donc plus économiquement qu'avec une casserole.

Les visites se sont déroulées du lundi 13 au vendredi 31 mars et l'opération touche maintenant à sa fin. Ne reste plus qu'à analyser les données récoltées (relevés de compteurs avant et après l'opération) pour pouvoir mettre en évidence les résultats de cette action. Toutefois, nous pouvons déjà estimer que le changement des ampoules, sur l'ensemble des logements, représente à lui seul une économie de 30MWh/an soit l'équivalent de la consommation annuelle de huit familles, considérant qu'un ménage vaudois composé de quatre personnes consomme en moyenne 3,5MWh/an.

Au terme des visites, les retours positifs des participants et notre excellente collaboration avec l'association Terragir encouragent la Municipalité à poursuivre dans cette voie. Il ne fait aucun doute que cette opération sera reconduite les années à venir. ■

L'OPÉRATION ÉCO-LOGEMENT EN CHIFFRES

- 89 logements visités
- 597 ampoules LED installées
- 29'346kWh/an économisés pour 4h de fonctionnement
- 55 multiprises avec interrupteur disposées
- 152 réducteurs de débits d'eau montés

L'Observatoire de la mobilité de Pully: un outil d'aide à la décision au service de la transition énergétique

La consommation énergétique induite par le secteur de la mobilité représente une part très importante de la consommation finale d'énergie en Suisse. La Commune de Pully propose donc d'optimiser les déplacements sur son territoire grâce à l'Observatoire de la mobilité mis en place en 2015.



Alexandre Bosshard
Coordinateur et membre
de la Direction des travaux
et des services industriels
de la Ville de Pully

Publié par l'Office fédéral de l'énergie en 2015, le rapport¹ relatif à l'état de l'énergie en Suisse indique que plus du tiers de l'énergie consommée est dévolue aux transports. C'est même le secteur le plus gourmand. De ce fait, les actions en faveur de la mobilité ont un effet direct sur la composante principale de la consommation énergétique nationale.

La Ville de Pully, pôle secondaire et porte Est de l'agglomération Lausanne-Morges, est confrontée à des défis spécifiques liés à la mobilité, dont la question du trafic de transit. En effet, plusieurs axes routiers traversent son territoire pour irriguer le centre de l'agglomération. Majoritairement réalisées dans la seconde moitié du XX^e siècle, ces infrastructures ont été conçues essentiellement pour les déplacements motorisés individuels. Leur succès a entraîné une croissance constante du trafic et, au-delà une forte consommation énergétique, l'augmentation de la pollution de l'air et la saturation des voies de

transport. Ainsi, la Municipalité de Pully dans son programme de législature 2016-2021 propose des mesures pour stabiliser les déplacements motorisés individuels en soutenant le développement de l'offre en transports publics et en encourageant les actions en faveur de la mobilité douce.

Quelle évolution de la mobilité dans nos communes?

Stabiliser les déplacements individuels motorisés demande de pouvoir disposer de projections crédibles. Si les statistiques² nous montrent une croissance annuelle nationale de la mobilité d'environ 1,5% entre 1995 et 2014, l'apparition de nouvelles technologies – comme la voiture électrique ou la voiture autonome – va probablement transformer en profondeur nos déplacements et, par ricochet, influencer sur l'évolution du nombre de véhicules. Ainsi, des chercheurs de l'Université de Neuchâtel³ prédisent que l'attrait de la voiture électrique – qui permet de faire baisser la facture énergétique par trois – va induire une forte augmentation des déplacements privés de l'ordre de 30 à 70%, signe de l'efficacité de ce nouveau mode de transport.

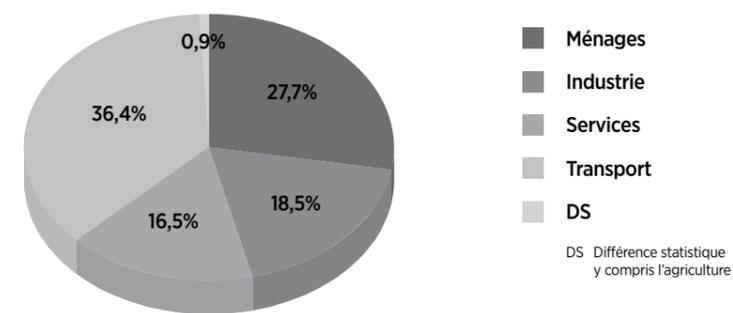
Les **collectivités publiques** sont confrontées à une grande incertitude quant à l'**évolution de la mobilité** et au dimensionnement de leurs futures **infrastructures**.

Simultanément, une étude de l'OCDE⁴ prédit que l'avènement de la voiture autonome amènera à une baisse massive du nombre de véhicules: jusqu'à diviser par dix le trafic individuel motorisé dans les agglomérations. A ces projections à priori contradictoires s'ajoute l'augmentation planifiée de la population dans les centres urbains. Ainsi, les collectivités publiques sont confrontées à une grande incertitude quant à l'évolution de la mobilité et au dimensionnement de leurs futures infrastructures. De plus, ces changements devraient se dérouler sur une à deux générations. Se pose donc la question de savoir comment accompagner cette période de transition.

L'origine de ce projet

Comme le proclame R. Kaplan, professeur à la Harvard Business School: on ne peut piloter que ce que l'on peut mesurer. Améliorer les techniques de comptage permet donc d'obtenir de nouvelles informations sur la mobilité, et par conséquent d'optimiser l'efficacité des investissements consentis par les pouvoirs publics dans ce domaine.

C'est dans cette perspective qu'en 2015, la Ville de Pully et Swisscom ont lancé le projet intitulé «Observatoire de la mobilité». En cours de dévelop-



Répartition de la consommation finale d'énergie selon les groupes de consommateurs (2015)
Source: Office fédéral de l'énergie – OFEN

Trois avantages de cette méthode sont attendus par rapport aux méthodes traditionnelles :

- obtenir un comptage relatif, non seulement au trafic automobile, mais à l'ensemble des modes de déplacements, comme les piétons, les cyclistes ou encore les usagers des transports publics;
- concernant la continuité spatiale, ce projet permet de visualiser les origines et destinations des déplacements, sur l'ensemble de la Suisse, des personnes passant par le centre-ville de Pully;
- le dernier avantage concerne la continuité temporelle. Si aujourd'hui une mesure de mobilité est effectuée tous les cinq ans pour l'ensemble de l'agglomération Lausanne-Morges, ce nouvel outil produit, lui, une mesure toutes les heures.

pement et planifié sur trois ans, celui-ci permet de recenser les déplacements en utilisant les «traces» laissées par les téléphones portables des clients de l'opérateur sur ses antennes téléphoniques. Pour des questions relevant de la protection de la sphère privée, ces données de masse sont anonymisées et agrégées avant d'être transformées en indicateurs statistiques transmis à la Ville de Pully. Ces indicateurs illustrent les flux des déplacements au sein du centre-ville de Pully et peuvent être utilisés comme base de dimensionnement des futures infrastructures ou encore servir à mesurer l'impact des nouvelles réalisations sur la mobilité. A terme, cet outil devrait permettre d'évaluer si les

investissements ont atteint leur objectif. Par exemple, dans le cas de la réalisation d'une nouvelle ligne de bus, il sera alors possible de vérifier que le taux planifié de report des déplacements motorisés individuels vers les transports publics correspond bien à ce qui avait été projeté.

Premiers résultats, défis et perspectives

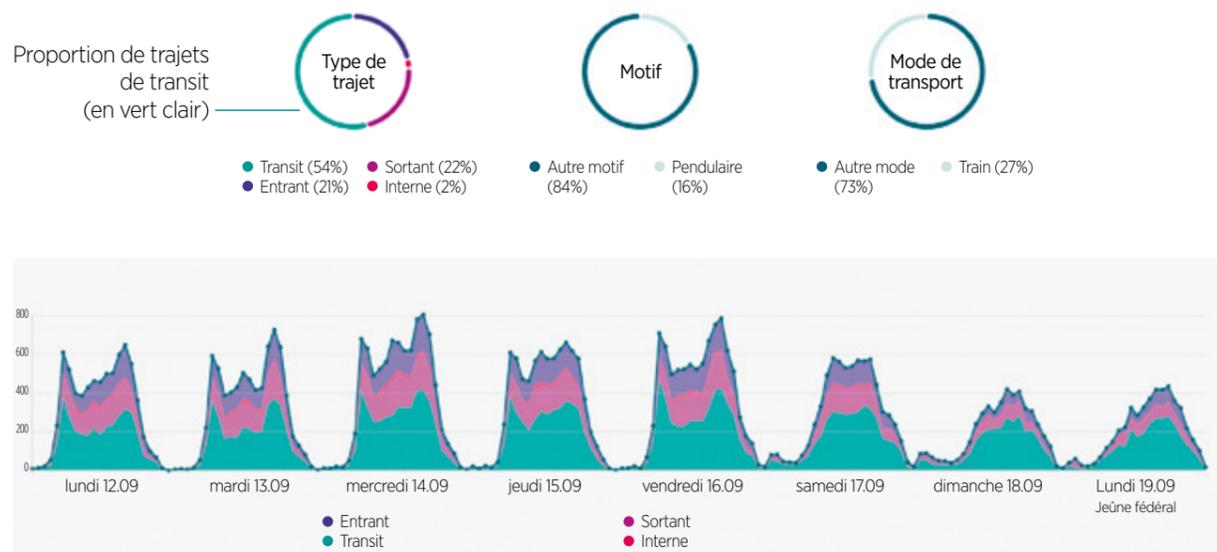
Les résultats de la première des trois phases annuelles que compte le projet d'Observatoire de la mobilité ont été livrés et présentés en mai 2016 lors de l'Assemblée générale de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation, à Eindhoven aux Pays-Bas.

Une interface web permet la visualisation des résultats depuis le 1^{er} janvier 2016 jusqu'à aujourd'hui avec un délai de 24 heures. La mesure horaire de l'ensemble des déplacements, la distinction des types de trajets et une carte de la Suisse précisant pour chaque commune la proportion de personnes ayant traversé le centre-ville de Pully durant une période donnée y sont indiqués.

La figure ci-dessous indique qu'environ trois déplacements sur cinq sont de type «transit». Ils concernent les personnes qui traversent le centre-ville sans s'y arrêter. On observe également l'ensemble des déplacements horaires avec, pour les jours ouvrés, les pointes du matin et du soir, et pour les week-ends, une diminution notable des déplacements. On note également que la structure du lundi du Jeûne fédéral est similaire à celle du dimanche qui précède.

Les résultats de la première phase sont prometteurs. Toutefois, plusieurs défis restent à relever. Les deux principaux, en cours de traitement, concernent la mesure séparée des différents types de transports et le contrôle qualité des données fournies par l'Observatoire de la mobilité. Pour ce dernier objectif, une collaboration a été initiée avec l'EPFL.

OBSERVATOIRE DE LA MOBILITÉ DE PULLY, MESURE DE LA MOBILITÉ AU CENTRE-VILLE DU 12 AU 19 SEPTEMBRE 2016



En tant que **fournisseurs** d'infrastructures routières, les **pouvoirs publics** ont un **rôle central** à jouer.

Les collectivités publiques: acteur incontournable de la mobilité du futur

Les ruptures technologiques – induites par la numérisation de la société et la révolution industrielle 4.0 – génèrent de nombreuses incertitudes quant à la forme que prendra la mobilité du futur. En tant que fournisseurs du support de la mobilité, les pouvoirs publics ont néanmoins un rôle central à jouer. La conception et la réalisation des infrastructures routières leur offrent un fort levier d'action pour accompagner le changement et devraient permettre, par l'harmonisation des différents types de transport, d'arbitrer entre plusieurs contraintes: un cadre de vie agréable, le dynamisme économique et une consommation énergétique raisonnable.

Si l'Observatoire de la mobilité a avant tout été conçu pour fournir des indicateurs liés à la mobilité, une piste de développement pourrait consister à associer une consommation d'énergie ou d'émission de CO₂ à chacun des modes de transports. Cet outil pourrait alors fournir aux pouvoirs politiques et aux concepteurs des indicateurs pertinents et fiables sur la consommation énergétique en lien avec la mobilité. Et donc de mesurer l'impact énergétique d'un projet et son suivi dans le temps. L'Observatoire de la mobilité offrirait ainsi un outil d'aide à la décision dans la mise en œuvre de la transition énergétique sous l'angle de la mobilité. ■

1. Statistique globale suisse de l'énergie 2015, Office fédéral de l'énergie OFEN
 2. Mobilité et transports, statistique de poche 2016, Office fédéral de la statistique OFS
 3. Ma voiture bien aimée en 2050..., bulletin.ch, Université de Neuchâtel, Mehdi Farsi, Cécile Hediger, Sylvain Weber
 4. Urban mobility system upgrade, How shared self-driving car could change city traffic, International transport forum, OCDE 2015

Vous faciliter le quotidien et celui de vos citoyens !



Un progiciel communal conçu spécifiquement pour répondre aux besoins des communes de Suisse romande :

- Contrôle des habitants
- Comptabilité générale/débiteurs/fournisseurs
- Salaires et gestion des RH
- Impôts et contributions
- Accueil de jour des enfants
- Amendes et sentences
- Location d'objets
- Gestion des séances et suivi des décisions
- Gestion électronique de documents (ECM)
- Gestion des processus (autorisations de construire, suivi des constructions, courriers citoyens)
- Transactions en ligne (Guichet virtuel)

www.groupe-t2i.com



Av. des Baumettes 9 - 1020 Renens / Technopôle 1 - 3960 Sierre / 058 666 20 20

L'énergie éolienne, une chance pour notre pays

L'évolution technologique importante permet d'exploiter l'énergie du vent pour une part non négligeable de notre approvisionnement. Malheureusement, la complexité de notre législation et les «fake news» des opposants rendent difficile l'aboutissement des projets. Le Groupement Romand pour l'Energie Eolienne (GREE) a ainsi été créé afin de fédérer nos efforts.



Laurent Reymondin
Membre du comité du GREE
Municipal de la Commune
du Chenit
Directeur du projet Eoljoux

Le vent, une ressource importante

L'Europe l'a bien compris, le vent peut jouer un rôle important dans notre approvisionnement. Ainsi, 10,4% de la consommation d'électricité de toute l'Europe ont été couvertes par les éoliennes en 2016. Cette production a presque été multipliée par deux en cinq ans. En 2016, 27,5 milliards d'euros ont été investis pour poursuivre le développement de cette technologie permettant d'obtenir une énergie propre et renouvelable.

En Suisse aussi, les mesures de vents effectuées ces dernières années nous montrent que le potentiel de production est important et que la cible de production éolienne de 10% de la consommation suisse en 2050 peut sans problème être atteinte si la volonté est là. Le canton de Vaud présente le meilleur potentiel éolien de la Suisse. Suivant, la planification directrice vaudoise, l'énergie éolienne pourrait assurer 25% de la consommation d'électricité cantonale actuelle. Si l'Europe a mis 15 ans pour arriver à cette proportion de 10%, la Suisse, même à son rythme, devrait pouvoir le faire en 30 ans! Les projets existent mais leur concrétisation n'est pas simple. Freinés

par une complexité administrative et procédurale très lourde, ainsi que par une législation cantonale et fédérale inadaptée, cela fait déjà plus de dix ans que les porteurs de projets rament dans les méandres des procédures sans résultats concrets. Nous avons cependant bon espoir que la lente évolution des lois, par la mise en application de la stratégie énergétique 2050, nous permette de voir le bout du tunnel!

Une opposition à contre-courant de l'opinion publique

Ces délais importants sont du pain béni pour les opposants puisque selon eux, il s'agit d'une démonstration que l'éolien n'est pas fait pour notre pays. Tout ce

temps leur permet de diffuser leurs messages régulièrement dans les médias. Même si ces messages n'ont pour la plupart aucun fondement, ils peuvent déstabiliser certaines personnes. Heureusement, les récents résultats lors de votations ou référendums nous montrent qu'une large majorité de la population est favorable à l'éolien lorsqu'elle est correctement informée.

Un rôle important des autorités locales

Un projet éolien fait l'objet d'un plan d'affectation du sol. Qu'elles le veulent ou non, les autorités locales ont un rôle important à jouer. Il est donc primordial que les municipalités s'impliquent d'une manière ou d'une autre et surtout aient accès à une information complète et factuelle. Il est dès lors important que les municipalités soient impliquées dès le début des projets afin qu'elles puissent participer aux choix et définir les retours possibles pour leur collectivité. Elles peuvent obtenir tous les renseignements nécessaires auprès de l'administration cantonale, de Suisse-Eole, voire auprès du GREE.

Le Groupement Romand pour l'Energie Eolienne

Le GREE rassemble des entreprises et distributeurs d'électricité qui développent la production d'énergies renouvelables, conformément au mandat reçu des autorités, conforté par la Stratégie énergétique 2050.

Les projets éoliens vaudois représentent aujourd'hui 19 projets pour un total d'investissement de CHF 950 millions avec des retombées économiques pour les collectivités de 110 millions sur 20 ans en salaires, impôts et redevances, ainsi que 20 millions sur 20 ans en mesures de compensations environnementales. ■

Informations: www.gree-suisse.ch.

Le défi éolien n'est pas un long fleuve tranquille

Bien que l'énergie éolienne fasse partie des objectifs cantonaux prioritaires, les projets de parcs éoliens ne sont en effet pas toujours un long fleuve tranquille, comme le démontre un récent arrêt du Tribunal fédéral (1C_346/2014). Ce dernier a en effet approuvé, en novembre dernier, le recours de quatre organisations de protection de la nature et de l'environnement contre la décision du Tribunal cantonal fribourgeois d'accepter un projet de parc éolien. La zone spéciale prévue pour ce projet ne répondait pas, selon la plus haute autorité, aux exigences du droit fédéral. Elle a estimé que, dans le cadre d'une pesée globale des intérêts et compte tenu des incidences d'un tel projet sur l'espace et l'environnement, il y avait lieu d'examiner de manière plus approfondie si l'emplacement était adéquat et si des variantes et alternatives étaient possibles. Les projets doivent être réalisés en adéquation avec d'autres intérêts tels que la préservation du paysage, du biotope, des espèces. Or la confrontation de ces divers intérêts paralyse souvent les procédures. Le Tribunal cantonal fribourgeois, auquel la décision avait été renvoyée, a admis le 17 février dernier le recours des quatre organisations de protection de la nature.

Isabelle del Rizzo, Juriste à l'UCV



C L A U D E
FAVRE S.A.

YVERDON 024 445 36 78

VALLORBE 021 843 14 24

LAUSANNE 021 653 60 60

www.claude-favre.ch

Spécialiste toitures & façades

Arrêt sur invité: Marilyne Andersen

Doyenne de la faculté de l'Environnement naturel, architectural et construit de l'EPFL (l'ENAC) depuis 2013 et également professeure ordinaire en technologies durables de la construction, Marilyne Andersen nous explique l'importance des constructions durables pour des économies d'énergie.

L'ENAC: de quoi s'agit-il exactement?

L'ENAC est l'une des cinq facultés de l'EPFL. Elle regroupe les filières suivantes: l'architecture, l'ingénierie civile et l'ingénierie de l'environnement. Cette association particulière est une spécificité de l'EPFL et permet de faire collaborer l'architecture avec le milieu de l'ingénierie – plutôt que l'urbanisme ou la planification seulement – et donc de créer un milieu où ces trois disciplines réfléchissent ensemble à améliorer la qualité de l'espace.

Quel est votre rôle en tant que doyenne de l'ENAC?

Je suis à la fois doyenne et professeure. Dans mon rôle de professeure, je cumule les fonctions de directrice de laboratoire et d'enseignante. Comme doyenne, je veille au bon fonctionnement de la faculté composée de 750 employés – dont 65 professeurs qui dirigent chacun un groupe de recherche – et 2'500 étudiants. Je dois également pouvoir donner une vision stratégique à la faculté. Heureusement, une solide équipe m'accompagne dans la gestion de ces tâches!

Comment favoriser des synergies entre l'EPFL et les autorités communales?

Je pense qu'une bonne communication pourrait être le meilleur moyen. D'ailleurs l'ENAC organise chaque année deux rencontres avec les associations de professionnels – comme la SIA – qui ont des intérêts communs avec notre faculté. Ces séances permettent de favoriser le dialogue entre le milieu universitaire et le monde professionnel, afin de faire coïncider les enseignements avec les besoins du marché du travail. Puis les associations de professionnels font le relais auprès des autorités communales. Des

professeurs sont aussi régulièrement invités pour des conférences données au sein des communes, ce qui favorise les échanges directs. Enfin, je pense que l'implantation de nombreuses antennes de l'EPFL en dehors de l'arc lémanique – à Neuchâtel, Fribourg, Sion, et Genève – permet également le développement de collaborations régionales et locales.

Quelles sont les nouveautés dans le domaine des technologies durables de la construction?

Il y en a beaucoup actuellement! Je peux vous mentionner un nouveau type de verre laissant passer les ondes de téléphonie mobile tout en ayant des propriétés isolantes performantes, ou un type de vitrage permettant des variations de couleur et texture pour les façades actives, que ce soit en photovoltaïque ou en solaire thermique. Dans les innovations photovoltaïques, l'EPFL développe également depuis longtemps des cellules qui, grâce au principe de photosynthèse, permettent de générer de l'électricité avec un vitrage coloré et transparent. Enfin, je peux aussi citer le développement d'une technique d'assemblage du bois s'affranchissant de l'usage de colle.

Quels sont les avantages concrets des constructions durables en faveur des économies d'énergie?

Les avantages sont nombreux! Pour n'en citer que quelques-uns, les progrès en matière d'isolation et de double vitrage ont permis d'améliorer le confort des habitants tout en économisant de l'énergie, sans parler de l'avènement des LEDs pour l'éclairage. Aujourd'hui, les progrès technologiques – comme l'automatisation – permettent des régulations intel-

ligentes des conditions d'habitat et donc d'apporter toujours plus de confort. Toutefois, ces nouvelles techniques sont pertinentes surtout si elles sont réalisées dans un bâtiment construit de manière pleinement intégrée à son contexte (matériaux locaux, orientation réfléchie, isolation performante, etc.).

Comment inciter les communes à se tourner vers les technologies durables de la construction?

Une bonne communication de la part des chercheurs autour de ces nouvelles technologies permet de donner envie de les employer et donc de créer une demande, ce qui incite le secteur de la construction à y répondre. Il faut aussi considérer les aspects du bien-être, du confort et de l'esthétique en plus de l'argument énergétique. Enfin, les subides et autres aides permettent aux communes d'employer des technologies plus durables.

Les étudiants sont-ils motivés par le secteur des constructions durables?

Complètement! Je constate une prise de conscience chez les jeunes qui s'investissent pleinement afin de pouvoir contribuer à apporter des solutions à un problème qu'ils estiment le leur. Le concours Solar Decathlon – concours mondial d'habitat solaire auquel plus de 200 étudiants de l'EPFL et nos trois écoles partenaires ont contribué – a notamment déclenché un large engouement. Ils doivent concevoir une habitation en dix épreuves: de l'architecture à l'ingénierie, en passant par la gestion de l'eau, l'électroménager, la communication et l'innovation. Les participants ont décidé de proposer un «hub» de quartier plutôt qu'une maison individuelle, pour



La doyenne de l'ENAC Marilyne Andersen devant l'entrée de son laboratoire à l'EPFL, le Laboratoire Interdisciplinaire de Performance Intégrée au Design (LIPID).

inclure une vocation sociale et pédagogique. Les portes ouvertes ont lieu le 10 juin à Fribourg.

Vos recherches portent sur l'éclairage naturel des bâtiments, pourquoi est-il important de l'intégrer dans les constructions?

En effet, les recherches que nous menons visent à mieux comprendre nos besoins et donc de favoriser la construction de bâtiments qui y répondent. Pour résumer, les photobiologistes ont mis en avant que l'œil humain inclut d'autres capteurs de lumière que ceux permettant la vision. Ces photorécepteurs – appelés mélanopsine et situés dans des cellules ganglionnaires au fond de l'œil – sont responsables du fonction-

nement de l'horloge interne et ont donc des impacts conséquents sur la santé (en termes de bien-être et de qualité de vie, mais aussi d'immunité par exemple). Ainsi, mon laboratoire a élaboré un modèle informatique capable d'évaluer le potentiel santé associé à son éclairage. De manière plus générale, intégrer la lumière naturelle dans les constructions de manière réfléchie est primordial: elle permet d'améliorer la qualité perceptuelle d'un espace, mais aussi d'apporter un meilleur confort et de favoriser une bonne santé.

Pour conclure, quels progrès resteraient à faire en Suisse en matière d'économie d'énergie dans le secteur des constructions?

Le problème que je constate est celui de la fragmentation des domaines et des spécialités. En effet, le secteur de la construction est composé d'une multitude de compétences – du dessin à la construction – que l'on peut comparer à une chaîne. Or, si l'un des éléments de la chaîne innove trop rapidement, alors elle se rompt. Cette inertie peut ralentir la propagation des innovations. De nouvelles normes pourraient peut-être rendre cette chaîne plus «flexible»? ■

Propos recueillis par Chloé Wiss, Rédaction Point CommUNE!

Une nouvelle volée de cadres en administration communale

Le 24 mars dernier était un jour de fête à Yverdon-les-Bains! Pour la sixième fois depuis sa création, les nouveaux promus de la formation romande de cadre en administration communale recevaient leur diplôme. Le succès ne se dément pas puisque 31 heureux élus ont suivi avec succès cette formation de deux ans.



Marc-André Burdet
Membre du comité AVSM
et de la commission FR2C

Il y avait foule à l'Aula Magna du Château d'Yverdon-les-Bains, et ce n'était pas sans émotion que les lauréats, leurs employeurs et proches ont fêté ce succès. La cérémonie de remise des diplômes de cadre en administration communale a consacré la fin de formation de 31 personnes – venues de toute la Suisse romande – dont 17 Vaudois et Vaudoises. Les autorités politiques et administratives cantonales et communales avaient également fait

le déplacement afin de marquer cette importante étape.

S'adressant aux diplômés, la Conseillère d'Etat Mme Béatrice Métraux a souligné: «Lorsque l'on a déjà une vie active, et peut-être une famille, une telle formation est exigeante. Il faut savoir jongler avec toutes ces obligations, et je vous imagine soulagés d'être arrivés au bout de ce processus. Cet engagement démontre à lui seul votre dévouement pour assurer un service public de qualité, et ceci pour le bien de l'ensemble de la population.»

De jonglage, il en a également été question dans les propos tenus par les représentantes des classes. Non sans



La Conseillère d'Etat, Mme Béatrice Métraux

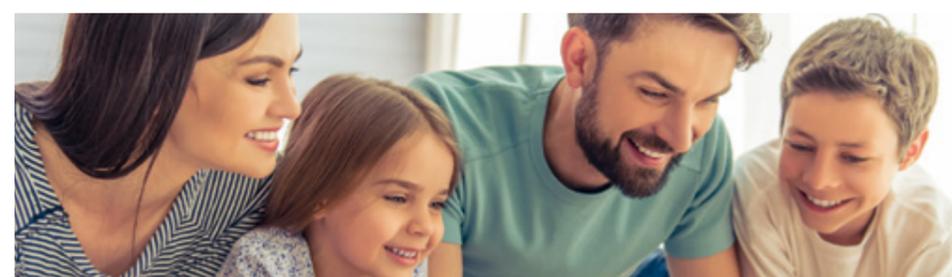


Une force et une garantie

Coopérative reconnue d'utilité publique, sans but lucratif, nous sommes indépendants financièrement et politiquement



Notre parc immobilier est entretenu avec soin et rigueur et nos appartements sont régulièrement rénovés



Nous sommes la première coopérative vaudoise de logements à loyer abordable

Quelques exemples de loyers d'appartements agréables à vivre et bien équipés, dans le groupe de nos immeubles de Cheseaux, Rue du Grand-Pré 4 à 14, selon photo ci-dessus, (moyenne sans charges):

- 2 pièces (52 m²): CHF 814.- (appartements protégés)
- 3 pièces (71 m²): CHF 1'097.-
- 4 pièces (92 m²): CHF 1'435.-

Nous sommes au service de toutes les communes vaudoises

Notre capacité d'investissement nous permet de financer les projets depuis la phase des études préliminaires jusqu'à la consolidation des crédits. Les communes n'ont ainsi plus besoin de cautionner le risque financier ni d'aller chercher des crédits bancaires.

Les valeurs fondatrices de notre coopérative: le respect et la confiance

Depuis 1920, nous avons bâti une réputation de partenaire loyal auprès des acteurs publics.

Les responsables communaux sont intégrés dans les jurys de projet, les entrepreneurs et les maîtres d'état sont payés dans les 30 jours, nous travaillons volontiers avec les entreprises locales et les coopérateurs sont intégrés dans notre structure.

disponible dès 18490.-^{CHF}

À chaque professionnel l'outil approprié: Fiat Talento.

Fiat Professional offre l'outil adapté à toutes les tâches de transport: par exemple, le nouveau Fiat Talento répondra à toutes vos attentes grâce à son agilité et à sa capacité de chargement.

Plus d'informations concernant les véhicules utilitaires Fiat sur notre site web. fiatprofessional.ch

FIAT PROFESSIONAL
UN PROFESSIONNEL COMME VOUS

Emil Frey SA, Crissier
www.emilfreycrissier.ch
Découvrez toute la gamme Fiat et profitez de nos offres spéciales.

Talento 296.10A.0. Le véhicule illustré peut différer de l'offre indiquée. Prix hors TVA. Offre valable jusqu'à révocation.

«S'engager pour viser l'obtention du diplôme de cadre en administration communale signifie:

- Réserver un vendredi et un samedi matin toutes les deux semaines durant deux ans;
- Suivre quatre modules dont un à choix, entre aménagement du territoire ou contrôle des habitants;
- Attester de la participation à au moins 80% des 408 leçons de 45 minutes, pour lesquels 41 professeurs animent jusqu'à cinq classes situées à Posieux, Marin, Morges, Vevey, Eclépens et Saint-Maurice.»



Mme Micheline Guerry-Berchier
Présidente de la commission de formation romande de cadres communaux (FR2C)

un trait d'humour certain, c'était au tour des lauréats de dresser le portrait des professeurs et chargés de cours - tous issus des milieux professionnels - et de mettre en valeur leurs marottes respectives. A entendre cet impressionnant inventaire, on en déduit que les branches sont nombreuses et nécessitent une excellente souplesse de l'esprit afin de maîtriser les grands principes de droit, la péréquation et les finances, sans oublier un important détour par l'aménagement du territoire ou le contrôle des habitants.

De nouveaux diplômes sont proposés

La journée a permis également de fêter dignement les 48 certifiés qui ont obtenu le titre de spécialiste en office de la population / contrôle des habitants. Il s'agissait d'une nouveauté puisque la première volée recevait son titre en ce 24 mars. Ce nouveau module a pu être mis sur pied par les spécialistes des Associations vaudoises et valaisannes des contrôles des habitants, avec l'appui du Service de la popula-

tion (SPOP) et un membre du comité de l'Association suisse des services des habitants, M. Nicolas Wolleb, chef du contrôle des habitants de la ville de Fribourg. Le succès de ce cursus est indéniable puisqu'il a fallu ouvrir deux classes pour la volée inaugurale.

Preuve de l'évolution rapide des administrations et notamment celles des communes, l'arrivée du brevet fédéral de spécialiste en administration publique est annoncée. Ainsi, moyennant la réussite d'un cinquième module et les examens fédéraux correspondant, les diplômés qui le souhaitent auront la possibilité d'obtenir à terme un brevet reconnu au niveau suisse. Il aura fallu dix ans de travaux à la commission FR2C afin de décrocher l'accréditation nécessaire. Selon toute vraisemblance, les premiers examens devraient se tenir en 2018. ■

Félicitations aux diplômés vaudois!



Diplôme de cadre en administration publique: Mesdames Barbara Barraz (Mont-sur-Rolle), Dominique Biollay (Vugelles-la-Mothe), Valérie Borgognon (Valeyres-sous-Ursins), Sandrine Bühler (Villars-Sainte-Croix), Mélanie Chervet (St-Légier-La Chiésaz), Doris Christen (Essertines-sur-Rolle), Martine Comte (Echandens), Anick Delay (Lussy-sur-Morges), Marielle Goy Bommottet (Penthaz), Samantha Kucharik-Mengot (Founex), Katyla Labhard (Féchy), Sandra Leresche (Ballaigues), Claudia Madern (Reverolle), Sabrina Paolini Michel (Bureau technique intercommunal des communes de Corsier, Corseaux, Chardonne et Jongny), Vitalia Tornay (Montpreveyres), et Messieurs Stéphane Chevalier (Pully), et Jean-Marc Moreillon (Aigle).

Mme Sabrina Paolini Michel a obtenu le meilleur résultat pour le Canton de Vaud et a également terminé «major de sa promotion» avec une moyenne de 5,65.



Certificat de spécialiste en office de la population / contrôle des habitants: Mesdames Rosanne Abplanalp (Chexbres), Christine Charbon (Lucens), Alba Decker (Provence), Viviane Flück (Corcelles-sur-Chavornay, Suscévaz et Les Clées), Jeanne Franssen Conod (Suscévaz), Corinne Gachoud (Morges), Anne-Marie Gisler (Penthéréaz), Marie-Françoise Guex (Crissier), Viviane Haenni (Commugny), Célia Cristina Horta de Jesus (Founex), Teuta Jakaj (Ecublens), Chantal Jaquier (Jorat - Mézières), Nicole Krummenacher (Trélex), Sarah Masia (Renens), Yvette Nicole (Montcherand), Line Pabst (Forel (Lavaux)), Vanessa Preti Ezzaid (Prangins), Carine Rayroux (Echichens), Evelyne Rouge (Aigle), Annick Vouilloz (Puidoux), et Messieurs Micael De Castro (Morges), Stefan Garrido (Rolle), François Gasser (St-Légier - La Chiésaz), et Rizwan Khokar (Tour-de-Peilz).

Mme Line Pabst et M. François Gasser ont obtenu le meilleur résultat pour le Canton de Vaud avec une moyenne de 5,9.

DIPLÔME DE CADRE EN ADMINISTRATION COMMUNALE

- Module 1** Organisation, gestion et communication – 112 périodes
- Module 2** Droit public et droit privé – 92 périodes
- Module 3A*** Domaines administratifs (aménagement du territoire) – 100 périodes
- Module 3B*** Domaines administratifs (contrôle des habitants) – 100 périodes
- Module 4** Finances publiques – 116 périodes
- Module 5** Connaissance du système politique – Préparation aux examens fédéraux – 56 périodes

* le module 3 est subdivisé et les candidats choisissent un des deux cours



Renseignements et inscription
auprès d'Avenir Formation,
tél. 032 420 77 15 ou
info@avenirformation.ch

La solution informatique communale gérant plus de 2.2 millions d'habitants en Suisse

Budget

Amortissements

Reg BI

Chiens

Facturation

RH

Taxes

Mutations

e-Voting

Guichet virtuel

Registre communal

Cadastre

www.primetechnologies.ch

Prime Technologies SA
Lonay - Noirmont

Swiss made software
by Soluhuis

digital government

aVDaas! Assemblée générale 2017 à Jongny

C'est sous un temps changeant de mois d'avril que la 69^e Assemblée générale des agent(es) d'assurances sociales a eu lieu. Les participants ont été accueillis au centre de séminaires de Jongny, par toute l'équipe de l'ARAS Riviera qui avait pris en charge l'organisation de la journée.



Markus Pichler
Président de l'Association
vaudoise des agent(e)s
d'assurances sociales
(aVDaas)

Après le message de bienvenue donné par le Président, M. Markus Pichler, M. Claude Cherbuin, Syndic de Jongny, a apporté le message des Autorités. Mme le Préfet Florence Sigriest et Mme Christine Chevalley présidente du comité de l'ARAS Riviera ont également pris la parole afin de souhaiter la bienvenue aux membres et invités présents pour cette journée.

Au niveau de l'ordre du jour statutaire, le Président a souhaité la bienvenue à 19 nouveaux membres, ce qui porte l'effectif de l'aVDaas à 131 membres actifs, 4 membres passifs et 2 membres de soutien.

Une jubilaire est nommée pour 25 ans de sociétariat: il s'agit de Mme Evelyne Bezençon de l'AAS d'Echallens. En son absence, un diplôme accompagné d'une petite attention a été remis à la préposée d'Echallens.

M. Markus Pichler rappelle la volonté de l'association de s'adapter aux modifications des missions données aux agences, aux aspects organisationnels touchant les régions d'action sociale du canton dans le futur. Que ce soit par la formation ou par la représentation, le comité va continuer à veiller aux intérêts de ses membres.

D'ici à 2040, le nombre de personnes de plus de 75 ans aura doublé.

Le dispositif sociosanitaire vaudois doit donc être repensé pour pouvoir prendre en charge de manière satisfaisante cette population, en matière



Ci-dessus:
L'Assemblée a eu lieu dans l'une des salles de séminaires de l'Hôtel du Léman à Jongny. Le Comité de l'aVDaas ouvrant cette 69^e Assemblée générale.

Ci-contre:
Discussion entre certains membres du Comité et Mme la Conseillère nationale Cesla Amarelle. Mme Christine Chevalley présidente du comité de la RAS Riviera, Mme le Préfet Florence Sigriest et M. Claude Cherbuin, Syndic de Jongny. M. Nicolas Burri, mentaliste, lors d'un de ses premiers tours.



Photos: © Steve Guenat/UCV

de soins mais également en termes d'appui social et administratif.

Dans cette optique, le Département de la santé et de l'action sociale, en collaboration avec le Conseil des Régions d'action sociale, a souhaité confier de nouvelles tâches et de nouvelles missions aux agences d'assurances sociales.

Cette réforme entend donner un rôle central aux agences d'assurances sociales dans la prise en charge des besoins en ce qui concerne l'information, l'orientation et l'accompagnement administratif de la population en général et de la population âgée en particulier.

Un projet pilote impliquant plusieurs régions est en cours depuis quelques mois afin de tester sur le terrain ces prestations nouvelles.

Elections du comité: Mme Cecilia Dellanoce, agente régionale de l'ARAS Aigle-Pays-d'Enhaut a été proposée et élue au comité en remplacement de M. Jean-Marc Cherix qui a œuvré 31 ans au comité de notre association. Il est nommé membre d'honneur par acclamation.

Les autres membres du comité ont accepté un nouveau mandat. Il s'agit de M. Markus Pichler, Président, de Mmes Coralie Mazou, Sophie Huguet et Jacqueline Menétray, de MM. Eric Rochat et Vincent Sugnaux.

En 2018, c'est la région Aigle-Pays-d'Enhaut qui accueillera les assises de la 70^e édition le vendredi 4 mai 2018.

A la suite de la partie statutaire, Mme la Conseillère nationale Cesla Amarelle nous a fait l'honneur d'une présentation d'un sujet d'actualité, soit la réforme prévoyance vieillesse 2020 mise sous toit par le Parlement et soumise à votation populaire le 24 septembre prochain. Très complète et détaillée par des données précises, l'intervention a été très largement appréciée.

C'est en toute convivialité que la journée s'est poursuivie par la dégustation d'un apéritif puis d'un repas agrémenté par une animation de M. Nicolas Burri, magicien-mentaliste qui a laissé perplexes bien des personnes par ses prouesses déroutantes. ■

ACVBC! 72^e Assemblée générale ordinaire à Chavornay

Tout comme l'an passé, c'est par un temps gris et frais, mais sec que s'est tenue la 72^e Assemblée générale ordinaire de l'ACVBC à la salle polyvalente du terrain de foot de Chavornay, réunissant plus de 200 boursières, boursiers et invités.



Jean-Marc Moreillon
Boursier, Commune d'Aigle
Délégué au journal
Point CommUNE!

Notre Président ouvre cette assemblée, comme à son habitude, par une note humoristique relative à Donald Trump avant de poursuivre selon l'ordre du jour. Après la présentation de la Commune de Chavornay faite par M. le Syndic Christian Kunze, c'est au tour de M. le Préfet Etienne Roy de présenter le District du Jura-Nord vaudois.

Puis, après le rapport du Président, les admissions et démissions, les rap-

ports de la caissière et des vérificateurs des comptes ainsi que l'approbation des comptes 2016 et du budget 2018, les jubilaires ont été félicités en recevant un stylo souvenir ainsi qu'un diplôme. Il s'agit de Mmes Jocelyne Chollet (Maracon), Béatrice Pascalin (Sarzens), Marylène Strauss (Bursinel et Dully), Denise Wyssa (Villars-le-Comte) et MM. Pierre Busset, Jean-Marc Cherbuin (Coppet), Claude Emery et Jean-Marc Moreillon (Aigle). Toutes ces personnes fêtaient leurs 20 ans de sociétariat.

Aucune démission au sein du Comité. Tous les membres sont réélus par acclamation.

Les prochaines assemblées générales se dérouleront à Chexbres en 2018, à Saint-Cergue en 2019. M. Fabrice Weber, chef du Service des finances de la Ville d'Yverdon-les-Bains, propose d'organiser nos assises en 2020. Un petit film a agrémenté cette candidature. Il est à noter que 2020 correspondra à notre 75^e Assemblée générale. Le Président remercie d'ores et déjà la Commune d'Yverdon-les-Bains ainsi que les autres communes organisatrices pour leur accueil.

Après quoi les présentations de M. Bernard Pouly, responsable de la perception à l'Administration cantonale des



impôts (ACI) et de Mme Corinne Martin, cheffe du Service des communes et du logement (SCL) ont apporté certaines précisions utiles relatives à leurs secteurs respectifs.

M. le Conseiller d'Etat, chef du Département et des relations extérieures Pascal Broulis a apporté différents commentaires sur les comptes 2016 et sur le tassement des rentrées fiscales.

M. Alain Monod, AXA Winterthur, a présenté l'assurance caution pour boursiers communaux et ses nouveautés.

Les présentations des différents orateurs sont disponibles sur le site de l'Association (www.acvbc.ch).

Aucune proposition individuelle n'étant parvenue au Comité, le Président lève la séance non sans remercier les différents sponsors et surtout la Commune de Chavornay pour la mise à disposition des locaux, l'accueil ainsi que les vins offerts pour l'apéritif et le repas.

L'apéritif a été suivi d'un excellent repas concocté par Bryan Lauper et sa brigade du restaurant «Le Petit Corbeau» de Chavornay. ■

Ci-contre:
M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, entouré du Comité de l'ACVBC.

Ci-dessus:
M. Jean-François Niklaus remettant un présent aux membres fêtant leurs 20 ans de sociétariat.
M. Christian Kunze, Syndic de Chavornay.

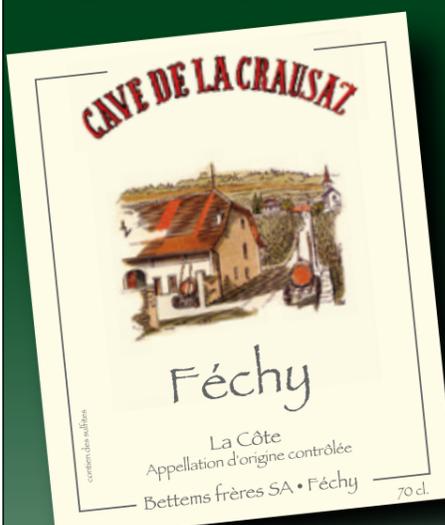
Comité 2017 de l'ACVBC

M. Jean-François Niklaus, Epalinges (Président), M. Jean-Yves Thévoz, St-Prex (vice-président), M. Nicolas Rapin, Moudon (secrétaire), Mme Liliane Trombert, Bursins et Givrins (caissière), Mme Laurence Fontana, Morrens (assurance caution), M. Jean-Marc Moreillon, Aigle (délégué au journal *Point CommUNE!*)



Photos: © Patricia Bibbaum/UCV

Cave de la Crausaz Féchy



Féchy AOC La Côte

Vente directe à la propriété

Cave ouverte tous les jours
lu-ven 7h - 12h / 13h - 18h
samedi 8h - 12h / 14h - 17h



Chemin de la Crausaz 3 - Féchy
021 808 53 54 - www.cavedelacrausaz.ch

AVIATCO! Belle affluence pour la 34^e Assemblée générale, au cœur du District de Lavaux-Oron

L'Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux regroupe aujourd'hui 64 communes ou groupements de communes, représentant une surface cumulée de 151'000 ha pour un bassin de population de 639'500 habitants. Elle compte près de 100 membres au total dont 74 actifs et 25 membres « privilégiés ».



Charles Wernuss
Chef de secteur Police des constructions, Echallens
Service technique intercommunal (STI)

C'est à la salle communale des Cullayes (Commune de Servion) et sous un soleil radieux que s'est tenue, le 5 mai dernier, la 34^e Assemblée générale de l'AVIATCO, en présence de 52 délégués et invités. Une belle affluence pour cette édition organisée par le Service technique de Servion, plus particulièrement par notre collègue Isabelle Lucas Sauterel.

Avant de passer à l'ordre du jour statutaire proprement dit et en guise d'ouverture, c'est M. Christophe Chaillet, Municipal de la police des constructions et de l'aménagement du territoire, qui s'est chargé d'accueillir les participants en leur présentant la commune hôte. Issue de la fusion effective au 1^{er} janvier 2012 entre les localités des Cullayes et de Servion, elle compte à ce jour environ 2'000 habitants.

Après l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée 2016, le Président Christophe Cottring, de Saint-Prex, soumet

son deuxième rapport à l'assistance. Il y retrace bien évidemment les principales activités de l'année écoulée, relate les diverses tâches effectuées par son comité et présente les idées directrices des projets à venir.

Sur le plan des finances, le trésorier Christophe Leuenberger passe en revue les comptes de l'exercice 2016. Ils sont bouclés par un résultat positif pour la troisième année consécutive, dégageant un bénéfice de CHF 8'954.- Ce qui amène le capital de l'Association au 31.12.2016 à CHF 33'759.24. Quant au



La salle communale des Cullayes, sur la Commune de Servion.

Le comité au complet:
Stéphane Rochat, le Chenit - Christophe Leuenberger, Cossonay - Charles Wernuss, Echallens (Hors comité) - David Ferrari, Corsier - Carlos Castro, Grandson - Christophe Cottring, Saint-Prex, président - Philippe Pahud, Lucens.



budget 2017, il laisse apparaître cette fois un léger déficit estimé à CHF 5'570.-, dû essentiellement à une somme de CHF 10'000.- consacrée à la mise à jour du site internet. A l'issue des explications reçues et de la lecture du rapport des vérificateurs, ces derniers ont été admis à l'unanimité.

Par ailleurs, 5 nouveaux membres actifs et 2 passifs ont été admis et 1 démission enregistrée.

Comité reconduit en intégralité

L'Assemblée ensuite reconduit le comité en fonction dans son intégralité. A savoir: Carlos Castro, Grandson - vice-président; Christophe Leuenberger, Cossonay - trésorier; David Ferrari, Corsier - secrétaire; Philippe Pahud, Lucens-Valbroye - webmaster et Stéphane Rochat, Le Chenit - coordinateur des commissions.

Alors que Christophe Cottring, de Saint-Prex, est lui confirmé à la présidence par acclamation.

L'assemblée a encore entendu les rapports des divers délégués à

Formation continue, une offre innovante sur deux axes distincts

D'abord, le Président donne quelques informations sur le projet de « formation continue » que le comité de notre association a mis en place en collaboration avec l'ECA.

- Il s'agit en fait d'une journée de perfectionnement, destinée aux techniciens communaux, donnée par l'ECA, portant sur des thèmes comme: la détection incendie, l'affectation et le compartimentage des locaux, les obturations coupe-feu ainsi que les principales nouveautés AEAI-ECA. Journée qui aura lieu au Centre de formation des Grangettes à Lausanne, le 21 septembre 2017.
- **Mme Isabelle del Rizzo**, juriste au sein de l'UCV, présente aux participants l'intention de l'UCV de mettre sur pied cette fin d'année une formation en aménagement du territoire destinée aux municipaux et aux professionnels communaux intéressés. Module de cours dont les intervenants prévus devraient être, entre autres, un avocat, un urbaniste, ainsi qu'un membre du comité de l'AVIATCO.



AGROLA

PELLETS DE BOIS OU MAZOUT DE CHAUFFAGE

AGROLA chauffe les bâtiments des communes Vaudoises

AGROLA Puidoux
058 433 81 00
agrola.ch



Photos: © Steve Guentz/UCV

des groupes de travail en cours: tout d'abord M. Wernuss oriente l'assistance sur l'évolution de la présente revue, alors que M. RoCHAT dresse l'état de situation des projets «refonte du questionnaire général de demande de permis de construire» et stratégie «Horizon 2020» de la CAMAC, ainsi que sur les contrôles des garages de l'UPSA. M. Pahud, lui, fait un bref compte-rendu de l'assemblée générale d'ASIT VD du 24 avril à Yverdon et plus particulièrement sur le projet d'extraction automatique des données territoriales et partage d'informations; il oriente encore l'assistance sur l'intention du comité de procéder durant l'année à la remise à jour du site internet, dans le but d'en revoir l'ergonomie et le design et surtout de rendre le «forum» plus interactif.

Ensuite, M. Cotting donne une brève orientation sur le projet de la création d'une brochure cantonale décrivant les différentes procédures d'autorisations de construire (à l'image de celle créée par le RIBT), pour lequel une commission d'étude a été désignée.

Il informe encore l'assistance que la cour des comptes procède en ce moment même, dans plusieurs services techniques communaux, à un audit portant d'une part sur l'entretien constructif des routes communales, ainsi que sur la police des constructions et les émoluments perçus dans les communes.

La matinée se poursuit par la visite-découverte de la nouvelle serre herpétologique du Tropiquarium de Servion en compagnie de son directeur



passionné, M. Philippe Morel. Accueillant plus de 100'000 visiteurs par an, ce lieu unique en son genre permet à chacun de découvrir des espèces rares dans de grands biotopes naturels et un pavillon de sensibilisation aux énergies renouvelables. Les buts de ladite institution étant de protéger et favoriser la reproduction et la préservation des espèces en voie de disparition, dont quelques spécimens uniques en Suisse.

Nous continuons avec un apéritif offert, comme il se doit, par la commune hôte durant laquelle le Syndic M. Cédric Matthey adresse le message de bienvenue de circonstance, ne manquant pas au passage de faire l'éloge du bureau technique communal, suivi du traditionnel repas pris en commun.

Enfin, nous terminons avec la visite guidée et commentée de l'entreprise Infralab SA (fondée en 1991, comp-

tant actuellement 18 collaborateurs pour un CA de plus de 3 millions de francs) qui nous a présenté quelques-uns de ses domaines d'analyse: essais sur matériaux, auscultations des chaussées, à savoir tous types de surfaces de circulation (y compris tarmac d'aéroports) et ingénierie routière. ■

Ci-contre, la première visite de la journée au Tropiquarium de Servion, avec une présentation de cette serre herpétologique unique.

Ci-dessus, deuxième visite, chez l'entreprise Infralab à Servion également.

HENRY RECYCLING
La Bonne Attitude!

 www.HENRYtransports.ch
info@henrytransports.ch
Tél : 0800 44 22 22

AVDCH! 39^e Assemblée générale ordinaire à Orges

Joli balcon du Jura-Nord vaudois, le village d'Orges a reçu l'AG de l'AVDCH à la salle du battoir. Ce lieu charmant ayant gardé un formidable cachet grâce à sa construction en bois et ses deux poêles d'entrée a réchauffé l'atmosphère ensoleillée et studieuse de ce 7 avril 2017.



Florence Nedrotti
Cheffe de l'Office de la population de la Commune de Pully

La Présidente Nadine Cossy a souhaité la cordiale bienvenue et a ouvert l'assemblée en présence de 128 membres, dont 29 personnes invitées, membres d'honneur et le Comité.

Tout d'abord, Mme Aurélie Bally, notre collègue d'Orges, et les autorités municipales sont remerciées pour leur accueil et l'excellente organisation de cette journée, puis la parole est passée à M. le Syndic Jean-Philippe Petitpierre pour la présentation de sa belle commune.

Rapport de gestion

Après l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2016, la Présidente nous donne lecture du rapport de gestion retraçant les activités du Comité dans la période du 1^{er} mai 2016 au 31 mars 2017.

Depuis la dernière assemblée générale, le Comité s'est réuni à cinq reprises, sans compter la participation à de nombreux groupes de travail portant sur la formation liée à la protection des données personnelles, les simplifications administratives, le GT séparation, l'ATI avec la version V3 et tout récemment le projet cyberGStar. Elle rappelle les différents cours de formation qui ont eu lieu dans l'année: la formation sur la protection des données personnelles, les cours pour les nouveaux préposés et la formation certifiante intercantonale de spécialiste en office de la population/contrôle des habitants. Notre site internet www.avdch.ch est régulièrement tenu à jour et une newsletter est diffusée après chaque séance de Comité, permettant ainsi de suivre les décisions prises durant ces séances.

En conclusion, les activités du Comité se sont poursuivies, créant des liens entre les différentes institutions côtoyées. Ces échanges ont permis d'offrir une meilleure visibilité du rôle de l'AVDCH au sein des communes et des services offerts aux citoyens. La vision de l'AVDCH reste positive et objective et cette valeur est partagée par l'ensemble des membres. Le Comité est fier de vous représenter et d'être à votre service, et vous remercie de la confiance que vous lui témoignez.

Rapport du caissier

Laurent Cosendai attaque sa présentation des comptes avec le sourire! En effet, l'exercice 2016 boucle sur un bénéfice de Fr. 4'466.85.- alors que le budget prévoyait une perte de CHF 2'280.- A la clôture au 31.12.2016, la fortune de l'AVDCH s'élevait à CHF 44'911.15.- L'assemblée accepte les comptes et le budget 2017 à la majorité.

Nouveaux statuts

Deux modifications dans les statuts sont proposées durant l'AG. La première porte sur le secrétariat et l'adresse de l'AVDCH. Désormais il figure la notion du responsable du contrôle des habitants assumant le secrétariat de l'association. La seconde modification porte sur l'archivage des documents de notre association, ainsi que sur la composition d'une commission externe du Comité. L'intégralité des statuts modifiés est consultable sur www.avdch.ch, les modifications sont adoptées à la majorité.

Election du Comité

Aurélia Bally, ex-préposée d'Orges et collaboratrice à Chavornay, a rejoint le Comité en qualité de membre à l'essai pour une année. Elle sera nommée formellement l'année prochaine. Sophie

Guinchard de Sainte-Croix, et Matthieu Burkhardt de Cugy et Bremblens ont intégré le Comité actuel. Pour la bonne forme et considérant que les autres membres sont tous ravis de rempiler pour une année, le Comité est élu par acclamation.

Bilan annuel du chef du Service de la population

M. Stève Maucci a félicité chaleureusement les 29 diplômés du brevet de spécialiste du contrôle des habitants.

Il a axé son intervention sur les trois thèmes suivants: la croissance démographique et son impact sur le nombre des dossiers en attente, les projets en termes de cyberadministration et l'action de l'autorité de surveillance des contrôles des habitants.

Concernant la problématique des délais de traitement, M. Maucci rappelle la croissance démographique galopante. Ces dix dernières années, le canton a gagné en moyenne 11'650 habitants par année. Cette hausse correspond à l'équivalent d'une ville supplémentaire de la taille de La Tour-de-Peilz! Cela représente donc en moyenne 8'000 nouveaux étrangers de plus chaque année, soit 56'000 personnes, qui engendrent maintenant plus de 12'000 opérations administratives de plus par an.

56'000 personnes

qui engendrent plus de
12'000 opérations
administratives de plus par an

Avec un effectif qui n'a que très peu évolué ces dernières années, le SPOP n'est pas resté inactif pour faire face à l'augmentation de son volume de travail. Pour parer à cette croissance



La salle du battoir d'Orges était comble lors de cette Assemblée.

Mme Claude Petit, M. Christophe Cattin, Secrétaire général d'AvenirFormation, et M. Stève Maucci, Chef du Service de la population, sur la terrasse de la grande salle d'Orges.

M. le Syndic d'Orges Jean-Philippe Petitpierre.

exceptionnelle, une taskforce a été dévolue au secteur traitant la transformation des permis B en C. Et conscient de ces divers problèmes, le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer un renfort de quatre postes pour une durée de quatre ans.

Dans les nouveautés concernant la cyberadministration, on notera que le rapport d'arrivée muni d'un code-barres est maintenant disponible, il simplifiera le scannage et l'identification des dossiers. La plateforme Geststar_com évolue et proposera une plus grande visibilité des dossiers et des notifications

sur l'état de traitement du dossier. La version 2, disponible dans le courant de l'année, favorisera les échanges informatiques avec le SPOP et permettra l'envoi de dossiers numérisés via un Cloud mis à disposition pour les communes. Dans le futur, une application pour smartphone complètera l'offre de la cyberadministration, pour remplir son formulaire d'annonce d'arrivée, par exemple. Enfin, M. Maucci relève l'organisation d'une formation et la réalisation d'un guide sur la protection des données à l'usage des contrôles des habitants.

Orateurs du jour

M. Christophe Cattin, Secrétaire général d'AvenirFormation, a ouvert le feu des orateurs du jour, en présentant son école et plus spécifiquement la formation de spécialiste en contrôle des habitants. La touche locale a été apportée avec la présentation de la première région truffière de Suisse par MM. Pierre Pittet et Pierre-Yves Masson qui, au-delà des aspects scientifiques de la culture et de la récolte de la truffe, ont contribué à nous mettre l'eau à la bouche.

Photos: © Steve Guenat/LUCY





Le mot de la fin a été dévolu à M. le Préfet Etienne Roy. Et pour conclure la partie officielle de la 39^e Assemblée générale, Mme Nadine Cossy a invité les participants à partager le verre de l'amitié offert par les autorités communales d'Orges. Un repas concocté par la brigade du traiteur Pavillard à Orges a été servi. Avant la fin du repas, la compagnie de théâtre Hakuna Matata nous

a rejoints pour commencer la pièce « Panique au Ministère ».

L'AVDCH se réjouit d'ores et déjà de tenir sa 40^e Assemblée générale à Orbe le vendredi 13 avril 2018! ■

Erratum

Une erreur s'est glissée dans le numéro de mars 2017. En page 29, nous parlions ainsi de « formulaires de travail » et non de « formations de travail ».

Le Comité de l'AVDCH au complet.

De gauche à droite: François Gasser, Vice-président, Elisabeth Gillioz, Nadine Cossy, Présidente, Rizwan Khokhar, Sophie Guinchar, Aurélia Bally, Florence Nedrotti, Laurent Cosendai, Matthieu Burkhart et Anna Blanchoud.

Concours 2017

A quelles communes appartiennent ces refuges?

Pour ce concours 2017, nous vous proposons quatre refuges, ou cabanes, à trouver dans chacun des quatre numéros du *Point CommUNE!* Au terme de l'année, la personne qui aura trouvé le plus de bonnes réponses parmi les 16 refuges remportera un prix et fera l'objet d'un petit reportage au printemps 2018.



Si vous pensez connaître les noms des communes à qui appartiennent ces refuges, envoyez un mail à concours@ucv.ch en indiquant: Concours *Point CommUNE!* N°61, vos réponses et votre nom, prénom et votre commune. Il n'est pas obligatoire de trouver les quatre refuges pour participer. Bonne chance! ■

Résultat du concours N°60

Les quatre refuges étaient les suivantes:

1. Ogens
2. Ferlens (Jorat-Mézières)
3. Lully
4. Agiez

Bravo aux huit personnes qui ont trouvé les quatre bonnes réponses, soit:

Ariane Bandelier, Martine Comte, Chantal Ducret, Isabelle Fogoz, Liliane Malherbe, Nicole Renevey, Chantal Reist et Roger Stettler.

PUBLIREPORTAGE

Ruf Informatique SA

Votre partenaire informatique

Un partenaire unique pour la Qualité et l'Innovation

Avec Ruf Informatique, votre commune, ville, paroisse, école ou institution dispose d'un prestataire unique pour tous ses besoins informatiques.

Nous vous proposons une solution informatique globale et modulaire, comprenant des applications parfaitement adaptées à vos exigences et aux normes cantonales et fédérales, des prestations de service individualisées et un équipement matériel et réseau sur mesure. Nos produits éprouvés permettent de répondre à tous les besoins d'une administration communale :

Contrôle des habitants, gestion des procès-verbaux, facturation des taxes, comptabilité financière et des immobilisations, caisse, créanciers, débiteurs, planification financière, impôts, gestion électronique des documents, etc.

Nos services vont de l'installation simple sur les postes locaux d'une petite commune jusqu'aux conseils, la réalisation et la gestion de l'externalisation de l'informatique des différents services d'une ville. Nous vous soutenons dans la gestion de vos projets selon Hermes ainsi que dans la

gestion du changement et le suivi des processus selon ITIL. Nous assurons une assistance de proximité ainsi qu'un développement des logiciels à l'écoute des besoins et souhaits de notre clientèle

Sécurité et Disponibilité grâce à l'hébergement externe

Concentrez vos efforts sur votre travail quotidien et laissez la gestion de votre informatique aux spécialistes, ceci afin de mieux servir vos habitants, paroissiens ou membres.

Vos précieuses données sont protégées contre les risques d'incendie, d'inondation, de vol, de cyber-attaque ou de panne dans un cloud moderne sur les serveurs hautement sécurisés de nos centres de calcul à Berne et Zurich (conformes aux directives parmi les plus strictes dans le domaine).

Votre bureau où que vous soyez

Pour plus de flexibilité au travail, la formule d'hébergement externe permet à vos collaborateurs de se connecter, via n'importe quelle connexion Internet, à leurs applications métiers ou bureautiques depuis n'importe quel endroit.



Leader du marché

La société Ruf est le plus grand fournisseur suisse pour les administrations publiques avec 2337 clients dont 840 dans le secteur des communes et des villes, plus d'une commune sur trois étant équipée de nos logiciels. Les 85 collaborateurs sont répartis entre le siège central à Schlieren et la succursale d'Yverdon.

Notre sympathique équipe à Yverdon met toutes ses compétences à disposition de nos clients francophones.



Ruf Informatique SA

Rue des Champs-Lovats 21
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. : 024 423 39 00
Fax : 024 423 39 01
Email : yverdon@ruf.ch
Site internet : www.ruf.ch
Une entreprise du groupe Ruf

Agenda UCV

	COMITÉ DE L'UCV	CONSEIL DES 50	GROUPE DES VILLES	GROUPE BOURGS & VILLAGES	UCV
JUIN	vendredi 9 à 17h <i>Treykovagnes (veille AG)</i> mardi 27 à 12h <i>Lausanne</i>	vendredi 23 à 14h <i>Avenches</i>			samedi 10 AG et Journée des Communes vaudoises <i>Chablons et Treykovagnes</i>
AOÛT	mercredi 16 <i>Bussigny</i>				
SEPTEMBRE	jeudi 28 à 7h <i>Bussigny</i>	jeudi 21 à 14h	vendredi 15 à 7h30 <i>Nyon</i>	mercredi 6 à 14h <i>Bussy-sur-Moudon</i>	

Agenda associations

	AVSM	AVDCH	ACVBC	aVDaas	AVIATCO	ACPMV	CDPMV
JUIN	jeu. 8 et mer. 14 Journée de formation						
OCTOBRE	vendredi 6 Assemblée générale <i>Moudon</i>						
NOVEMBRE	jeudi 9 Cours de formation initiale <i>St-Sulpice</i>			vendredi 3 Journée technique <i>Nyon</i>	vendredi 24 Assemblée générale	vendredi 10 Assemblée générale	

Formations et prestations de l'UCV

FORMATIONS EN FINANCES ET GESTION COMMUNALES

De nombreux cours pour maîtriser chaque domaine

SOIRÉE D'INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE ET ACCÈS AUX DOCUMENTS OFFICIELS - VIDÉOSURVEILLANCE

Animée par Mme Mireille Muller-Zanhd le 27 septembre

DES QUESTIONS JURIDIQUES OU FINANCIÈRES EN RELATION AVEC VOTRE COMMUNE?

Nos spécialistes y répondent au 021 557 81 30

Détails et inscriptions sur www.ucv.ch/formations et www.ucv.ch/soireesdinformations

Retrouvez les articles du *Point CommUNE!* en format numérique sur l'application UCV



Leader de l'informatique dans les administrations communales romandes avec plus de 230 communes installées, nous mettons à votre service, depuis plus de 30 ans, notre savoir-faire unique.

Quelle que soit la taille de votre commune, nous vous accompagnons dans votre démarche, de l'étude du projet jusqu'à sa réalisation.



l'informatique proche de vous



Chemin de la Rueyre 120 - 1020 Renens VD - T +41 21 321 51 11 - info@o-i.ch - www.o-i.ch

LP L'EAU C'EST LIAUDET PIAL
DÉBOUCHAGE, NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE VOS CANALISATIONS



LE SERVICE HABITAT

LOCATAIRES, PROPRIÉTAIRES ET GÉRANCES



LE SERVICE COLLECTIVITÉ

ADMINISTRATIONS COMMUNALES ET CANTONALES



LE SERVICE ENTREPRISE

RESTAURANTS, COMMERCES, STATIONS-SERVICE ET INDUSTRIES



service 24/7 numéro gratuit 0800 621 621

www.liaudet-pial.ch

+41 21 633 10 70

+41 21 633 10 79

info@liaudet-pial.ch

Un site web adapté à **votre commune** !



Un outil adapté
aux besoins des
habitants



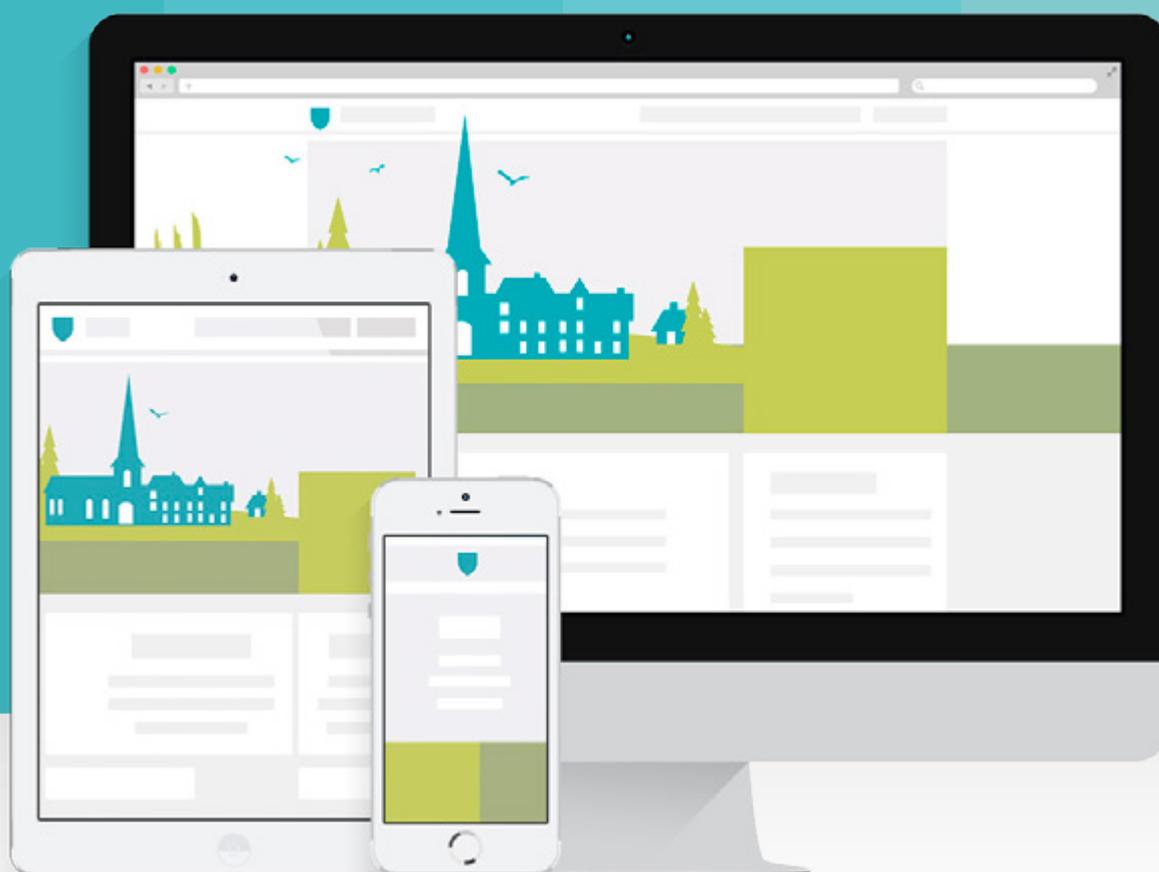
Une nouvelle
fraîcheur avec un
design actuel et
efficace



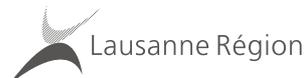
Une interface pour
smartphone et
tablette



Des démarches
administratives
facilitées grâce au
guichet virtuel



Ils nous font confiance !



COMMUNE DE
MONTREUX



LE MONT
sur Lausanne



VILLE DE
Gland



webcommunes.ch

Un produit de

WNG
BE DIGITAL !